

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 02 février 2022

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
33	19	12	02
Délibéré : 31 voix pour			
Délibération : n° 2022-02.02/01			
Date de la convocation : 24 janvier 2022			
Secrétaire de séance : Mme Josette MASSOLIN			

L'an deux mille vingt-deux et le deux février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

Etaient présent-e-s :

M. AZEROT Bruno Nestor - Mmes TERMON Séverine (Procuration à Mme MIPOUDOU Pierrette) - DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme DALMAT Sylvie - MM. BONIFACE Roger - RICHER Guy (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - CHAUBO Théodore - Mmes GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (Procuration à M. BONIFACE Patrick) - MIPOUDOU Pierrette - MASSOLIN Josette Yolande - MM. MOUFLARD Gabriel (Procuration à M. DRANÉ Guy Sylvestre) - BATAILLE Daniel - ASSELIE Jean (Procuration à M. BATAILLE Daniel) - Mme BAZABAS Jocelyne Marie - MM. DRANE Guy Sylvestre - MOMPHELE Jean-Hugues - BONIFACE Patrick - Mme BAZAS-SILBANDE Chantal (Procuration à M. CHAUBO Théodore) - MM. CASERUS Camille (Procuration à Mme DIAZ Violaine) - NEROVIQUE Guy Albert (Procuration à M. MOMPHELE Jean-Hugues) - Mmes LABRANCHE-GROUGI Fabienne (Procuration à M. MOGADE Franck) - NEGROBAR Fabienne - BERNARD Carine - LAUREAT Laura (Procuration à Mme BAZABAS Jocelyne Marie) - ANGAMA Sarah (Procuration à Mme NEGROBAR Fabienne) - M. RANGOM Saint-Yves (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - Mmes GRIVALLIERS Laura - GERMANY Nadine.

Etait excusé :

M. ROTSEN Jean Baptiste.

Etait absent :

M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry.

Invité-e-s présent-e-s :

MM. DACLINAT Joël, Directeur des Finances et de la Commande Publique - JEANNE Thierry, Directeur des Services Techniques Municipaux - TEDOS Hubert, Directeur de l'Aménagement du Territoire - SOLIS Jacques, Directeur de la Police - JUBENOT Giovanni, Directeur des Services à la Population - AZEROT Fabrice, Directeur de Cabinet - CRASPAG Cédric, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale - Mmes REGAL Rachel, Directrice de l'Education - BLAISEMONT Sandrine, Directrice des Ressources Humaines - YERRO Constance, Directrice Démarche Qualité - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - CHAUBO Judickaëlle, Chargée du contrôle de gestion.

Invité-e-s absent-e-s
excusé-e-s :

MM. RANTIN Dominique, Directeur Général des Services - GERMANY Gaël, Responsable du Service des Sports - KILO Hubert, Représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine (Représentante de l'UNSA).

Invité-e-s absent-e-s

Mmes LUGIERY Viviane, Trésorière Principale de Trinité - HERELLE Christelle, Directrice de l'Attractivité du Territoire - CALCUL Geneviève, Chargée de la Politique de la Ville - BERIMEY Paulette (Représentante du Personnel CGTM-SOEM) - MM. LALA Steve, adjoint au directeur des services techniques - BOURGADE Vladimir, Coordinateur Local de Santé.

OBJET :

**MISE EN PLACE DU DISPOSITIF
DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG)**



Monsieur le maire indique que la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique a introduit l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG).

Les lignes directrices de gestion visent à :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC).
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1^{er} janvier 2021.
- Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

L'élaboration des lignes directrices de gestion s'inscrit à travers les actions publiques définies par le projet politique en matière de gestion des ressources humaines de la ville. En l'occurrence, parler des ressources humaines ne consiste pas à considérer que les hommes sont des ressources mais que les hommes ont des ressources.

A ce titre, les enjeux sont multiples, car il s'agira de combiner la stabilisation de la masse salariale, la maîtrise du climat social mais aussi la valorisation des parcours professionnels.

Dans ce contexte, les lignes directrices de gestion de la ville se déclinent en 4 grands axes :

1. L'étude d'un état des lieux ;
2. La définition des grandes orientations de la stratégie RH et les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;
3. Le recrutement ;
4. Les modalités d'application.

Les lignes directrices de gestion sont communes à la ville, à la caisse des écoles et au centre communal d'action sociale. Elles ont obtenu l'avis favorable du comité technique lors de sa séance du 20 décembre 2021 et sont prévues pour une durée de 3 ans, bien que révisables à tout moment.

Après discussion, il est demandé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver la mise en place des lignes directrices de gestion ;
- d'autoriser monsieur le maire à signer tout document pour donner suite à cette décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de monsieur le maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 dite de transformation de la fonction publique instaurant la mise en place des lignes directrices de gestion au sein des collectivités ;

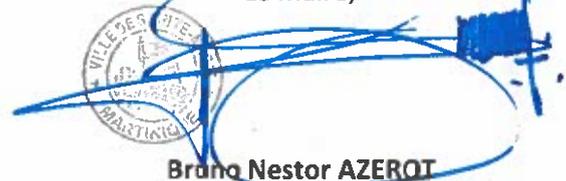
Vu l'avis favorable du comité technique en date du 20 décembre 2021

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 31 voix pour :

- **d'approuver** la mise en place des lignes directrices de gestion ;
- **d'autoriser** monsieur le maire à signer tout document pour donner suite à cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Fait à SAINTE MARIE, le 07 février 2022

Le maire,



Bruno Nestor AZEROT



Transmis le 16.FEV. 2022
Acte
Notifié le 17.FEV. 2022
Publié le 17.FEV. 2022

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 02 février 2022

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
33	19	12	02
Délibéré : 31 voix pour			
Délibération : n° 2022-02.02/02			
Date de la convocation : 24 janvier 2022			
Secrétaire de séance : Mme Josette MASSOLIN			

L'an deux mille vingt-deux et le deux février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

Etaient présent-e-s :

M. AZEROT Bruno Nestor - Mmes TERMON Séverine (Procuration à Mme MIPOUDOU Pierrette) - DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme DALMAT Sylvie - MM. BONIFACE Roger - RICHER Guy (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - CHAUBO Théodore - Mmes GRIVALLIERS-COOPOOF Fortuna (Procuration à M. BONIFACE Patrick) - MIPOUDOU Pierrette - MASSOLIN Josette Yolande - MM. MOUFLARD Gabriel (Procuration à M. DRANÉ Guy Sylvestre) - BATAILLE Daniel - ASSELIE Jean (Procuration à M. BATAILLE Daniel) - Mme BAZABAS Jocelyne Marie - MM. DRANE Guy Sylvestre - MOMPHELE Jean-Hugues - BONIFACE Patrick - Mme BAZAS-SILBANDE Chantal (Procuration à M. CHAUBO Théodore) - MM. CASERUS Camille (Procuration à Mme DIAZ Violaine) - NEROVIQUE Guy Albert (Procuration à M. MOMPHELE Jean-Hugues) - Mmes LABRANCHE-GROUGI Fabienne (Procuration à M. MOGADE Franck) - NEGROBAR Fabienne - BERNARD Carine - LAUREAT Laura (Procuration à Mme BAZABAS Jocelyne Marie) - ANGAMA Sarah (Procuration à Mme NEGROBAR Fabienne) - M. RANGOM Saint-Yves (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - Mmes GRIVALLIERS Laura - GERMANY Nadine.

Etait excusé :

M. ROTSEN Jean Baptiste.

Etait absent :

M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry.

Invité-e-s présent-e-s :

MM. DACLINAT Joël, Directeur des Finances et de la Commande Publique - JEANNE Thierry, Directeur des Services Techniques Municipaux - TEDOS Hubert, Directeur de l'Aménagement du Territoire - SOLIS Jacques, Directeur de la Police - JUBENOT Giovanni, Directeur des Services à la Population - AZEROT Fabrice, Directeur de Cabinet - CRASPAG Cédric, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale - Mmes REGAL Rachel, Directrice de l'Education - BLAISEMONT Sandrine, Directrice des Ressources Humaines - YERRO Constance, Directrice Démarche Qualité - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - CHAUBO Judickaëlle, Chargée du contrôle de gestion.

Invité-e-s absent-e-s
excusé-e-s :

MM. RANTIN Dominique, Directeur Général des Services - GERMANY Gaël, Responsable du Service des Sports - KILO Hubert, Représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine (Représentante de l'UNSA).

Invité-e-s absent-e-s

Mmes LUGIERY Viviane, Trésorière Principale de Trinité - HERELLE Christelle, Directrice de l'Attractivité du Territoire - CALCUL Geneviève, Chargée de la Politique de la Ville - BERIMEY Paulette (Représentante du Personnel CGTM-SOEM) - MM. LALA Steeve, adjoint au directeur des services techniques - BOURGADE Vladimir, Coordinateur Local de Santé.

OBJET :

**RESILIATION DE LA CONVENTION DE LA MISSION D'INSPECTION
ET CONSEIL D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE**



Monsieur le maire indique qu'en raison des nouvelles modalités de facturation de la prestation médecine préventive défavorables à la ville et d'un manquement dans l'accomplissement de ces deux missions confiées au centre de gestion, l'avis du conseil est sollicité pour la rupture des conventions suivantes, à compter du 1er mars 2022 :

- convention de la mission d'inspection et conseil en santé sécurité au travail,
- convention d'adhésion au service de médecine préventive.

En effet, s'agissant de la mission d'inspection et de conseil en santé sécurité au travail réalisé par l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI), la prestation est facturée forfaitairement à hauteur de quinze euros et soixante-douze centimes (15,72€) par agent, soit un coût annuel de :

- Quatre mille cinq cent quarante-trois euros et huit centimes (4 543,08€) pour la commune ;
- Deux mille vingt-sept euros et quatre-vingt-huit centimes (2 027,88€) pour la caisse des écoles ;
- Deux cent quatre-vingt-deux euros quatre-vingt seize centimes (282,96 €) pour le CCAS.

Le montant total représente la somme de six mille huit cent cinquante-trois euros et quatre-vingt-douze centimes (6 853,92€) par année pour les trois établissements.

Les dernières interventions de l'ACFI ont été réalisées le 18 octobre 2018 ainsi que les 6 et 8 novembre 2019. Le nombre d'intervention très limité de cet agent au sein des locaux de la collectivité est une des motivations principales de la volonté de rompre cette convention. De plus, il est observé une absence totale de conseil et d'accompagnement à la réalisation des préconisations émises par l'ACFI. Compte tenu du coût de cette prestation et de l'absence d'amélioration de la qualité de ce service malgré les relances de la collectivité, il est préférable de confier cette mission à un autre prestataire.

S'agissant de la prestation de médecine préventive, le mode de facturation a évolué en 2020 et est désormais calculé forfaitairement à raison de soixante et onze euros et soixante-dix centimes (71,70€) par agent. Cela représente un coût annuel pour les trois établissements de trente mille cinq cent quarante-quatre euros et vingt centimes (30 544,20€) soit :

- Vingt mille sept cent quatre-vingt-treize euros (20 793€) pour la commune ;
- Huit mille cinq cent trente-deux euros et trente centimes (8 532,30€) pour la caisse des écoles ;
- Mille deux cent dix-huit euros et quatre-vingt-dix centimes (1 218,90€) pour le CCAS.

Compte tenu de la difficulté du centre de gestion d'assurer pleinement cette mission du fait de leur carence en personnel médical, il n'est plus judicieux de poursuivre une telle collaboration selon les modalités actuelles de paiement. En outre, la collectivité doit s'acquitter de cette somme peu importe le nombre de visites médicales auxquelles ont pu bénéficier les agents. A titre comparatif, 29 visites médicales ont été réalisées en 2019, 14 en 2020 et 123 en 2021.

La démission récente du médecin affecté aux collectivités du territoire nord ne laisse pas augurer d'une perspective plus intéressante pour l'année 2022. D'autres missions telles que le tiers temps réalisé par le médecin de prévention (visite des lieux de travail) n'ont d'ailleurs pas été assurées depuis de nombreuses années.

Après discussion, il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver la rupture desdites conventions ;
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document pour donner suite à cette décision ;
- D'autoriser monsieur le maire à signer ces conventions avec de nouveaux partenaires disposant des compétences requises par la réglementation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de monsieur le maire et après discussion :

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 31 voix pour :

- **d'approuver** la rupture desdites conventions avec le centre de gestion ;
- **d'autoriser** monsieur le maire à signer tout document pour donner suite à cette décision ;
- **d'autoriser** monsieur le maire à signer ces conventions avec de nouveaux partenaires disposant des compétences requises par la réglementation.

Pour extrait certifié conforme

Fait à **SAINTE MARIE**, le 10 février 2022

Le maire,



Bruno Nestor AZEROT



Transmis le 04 MAI 2022.....

Notifié le

Publié le 05 MAI 2022.....

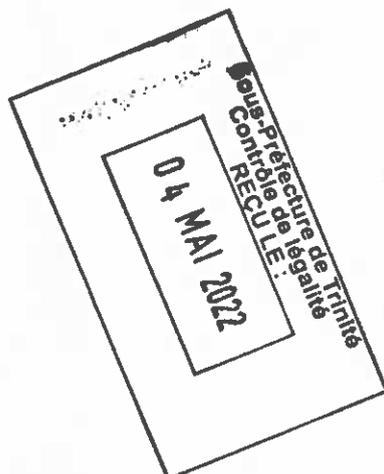
EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 02 février 2022

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
33	19	12	02
Délibéré : 31 voix pour			
Délibération : n° 2022-02.02/03			
Date de la convocation : 24 janvier 2022			
Secrétaire de séance : Mme Josette MASSOLIN			

L'an deux mille vingt-deux et le deux février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

Etaient présent-e-s :

M. AZEROT Bruno Nestor - Mmes TERMON Séverine (Procuration à Mme MIPOUDOU Pierrette) - DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme DALMAT Sylvie - MM. BONIFACE Roger - RICHER Guy (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - CHAUBO Théodore - Mmes GRIVALLIERS-COOPOOF Fortuna (Procuration à M. BONIFACE Patrick) - MIPOUDOU Pierrette - MASSOLIN Josette Yolande - MM. MOUFLARD Gabriel (Procuration à M. DRANÉ Guy Sylvestre) - BATAILLE Daniel - ASSELIE Jean (Procuration à M. BATAILLE Daniel) - Mme BAZABAS Jocelyne Marie - MM. DRANE Guy Sylvestre - MOMPHELE Jean-Hugues - BONIFACE Patrick - Mme BAZAS-SILBANDE Chantal (Procuration à M. CHAUBO Théodore) - MM. CASERUS Camille (Procuration à Mme DIAZ Violaine) - NEROVIQUE Guy Albert (Procuration à M. MOMPHELE Jean-Hugues) - Mmes LABRANCHE-GROUGI Fabienne (Procuration à M. MOGADE Franck) - NEGROBAR Fabienne - BERNARD Carine - LAUREAT Laura (Procuration à Mme BAZABAS Jocelyne Marie) - ANGAMA Sarah (Procuration à Mme NEGROBAR Fabienne) - M. RANGOM Saint-Yves (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - Mmes GRIVALLIERS Laura - GERMANY Nadine.



Etait excusé :

M. ROTSEN Jean Baptiste.

Etait absent :

M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry.

Invité-e-s présent-e-s :

MM. DACLINAT Joël, Directeur des Finances et de la Commande Publique - JEANNE Thierry, Directeur des Services Techniques Municipaux - TEDOS Hubert, Directeur de l'Aménagement du Territoire - SOLIS Jacques, Directeur de la Police - JUBENOT Giovanni, Directeur des Services à la Population - AZEROT Fabrice, Directeur de Cabinet - CRASPAG Cédric, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale - Mmes REGAL Rachel, Directrice de l'Education - BLAISEMONT Sandrine, Directrice des Ressources Humaines - YERRO Constance, Directrice Démarche Qualité - GUITTEAUD Suryana, Assistante de gestion - CHAUBO Judickaëlle, Chargée du contrôle de gestion.

Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :

MM. RANTIN Dominique, Directeur Général des Services - GERMANY Gaël, Responsable du Service des Sports - KILO Hubert, Représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine (Représentante de l'UNSA).

Invité-e-s absent-e-s

Mmes LUGIERY Viviane, Trésorière Principale de Trinité - HERELLE Christelle, Directrice de l'Attractivité du Territoire - CALCUL Geneviève, Chargée de la Politique de la Ville - BERIMEY Paulette (Représentante du Personnel CGTM-SOEM) - MM. LALA Steeve, adjoint au directeur des services techniques - BOURGADE Vladimir, Coordinateur Local de Santé.

OBJET :

**CREATION DE POSTES
AU SEIN DE L'ADMINISTRATION DE LA VILLE**

Monsieur le maire expose ce qui suit :

Dans la perspective de la nouvelle organisation de l'administration communale initiée depuis 2021, il convient de permettre à l'autorité territoriale de renforcer les équipes en place et aussi de promouvoir l'évolution de la carrière des agents de la ville, dans le cadre des avancements de grade.

A ce titre, il appartient au conseil de créer les postes suivants :

Fonctionnaires		
Filière	Intitulé du poste	Nombre de postes
Animation	Adjoint d'animation	2
	Adjoint d'animation principal 2ème classe	8
	Animateur principal de 1ère classe	1
Filière technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	10
Filière administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe	7
	Attaché	3
	Total de postes	31

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de monsieur le maire ;

Vu la nécessité de renforcer les équipes en place et de promouvoir l'évolution de la carrière des agents de la ville, dans le cadre des avancements de grade,

Après délibérations :

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 31 voix pour :

- **de créer** les postes mentionnés ci-dessus, tant dans la catégorie des agents fonctionnaires que dans la catégorie des agents contractuels ;
- **de donner** tout pouvoir à monsieur le maire pour les suites à donner à cette décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à SAINTE MARIE, le 07 février 2022

Le maire,



Bruno Nestor AZEROT



ACTE
Transmis le ...10.FEV.2022
Notifié le
Publié le ...10.FEV.2022

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 02 février 2022

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
33	19	12	02
Délibéré : 31 voix pour			
Délibération : n° 2022-02.02/04			
Date de la convocation : 24 janvier 2022			
Secrétaire de séance : Mme Josette MASSOLIN			

L'an deux mille vingt-deux et le deux février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

Etaient présent-e-s :

M. AZEROT Bruno Nestor - Mmes TERMON Séverine (Procuration à Mme MIPOUDOU Pierrette) - DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme DALMAT Sylvie - MM. BONIFACE Roger - RICHER Guy (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - CHAUBO Théodore - Mmes GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (Procuration à M. BONIFACE Patrick) - MIPOUDOU Pierrette - MASSOLIN Josette Yolande - MM. MOUFLARD Gabriel (Procuration à M. DRANÉ Guy Sylvestre) - BATAILLE Daniel - ASSELIE Jean (Procuration à M. BATAILLE Daniel) - Mme BAZABAS Jocelyne Marie - MM. DRANE Guy Sylvestre - MOMPHILE Jean-Hugues - BONIFACE Patrick - Mme BAZAS-SILBANDE Chantal (Procuration à M. CHAUBO Théodore) - MM. CASERUS Camille (Procuration à Mme DIAZ Violaine) - NEROVIQUE Guy Albert (Procuration à M. MOMPHILÉ Jean-Hugues) - Mmes LABRANCHE-GROUGI Fabienne (Procuration à M. MOGADE Franck) - NEGROBAR Fabienne - BERNARD Carine - LAUREAT Laura (Procuration à Mme BAZABAS Jocelyne Marie) - ANGAMA Sarah (Procuration à Mme NEGROBAR Fabienne) - M. RANGOM Saint-Yves (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - Mmes GRIVALLIERS Laura - GERMANY Nadine.

Etait excusé :

M. ROTSEN Jean Baptiste.

Etait absent :

M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry.

Invité-e-s présent-e-s :

MM. DACLINAT Joël, Directeur des Finances et de la Commande Publique - JEANNE Thierry, Directeur des Services Techniques Municipaux - TEDOS Hubert, Directeur de l'Aménagement du Territoire - SOLIS Jacques, Directeur de la Police - JUBENOT Giovanni, Directeur des Services à la Population - AZEROT Fabrice, Directeur de Cabinet - CRASPAG Cédric, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale - Mmes REGAL Rachel, Directrice de l'Education - BLAISEMONT Sandrine, Directrice des Ressources Humaines - YERRO Constance, Directrice Démarche Qualité - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - CHAUBO Judickaëlle, Chargée du contrôle de gestion.

Invité-e-s absent-e-s
excusé-e-s :

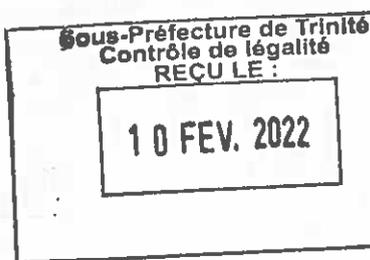
MM. RANTIN Dominique, Directeur Général des Services - GERMANY Gaël, Responsable du Service des Sports - KILO Hubert, Représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine (Représentante de l'UNSA).

Invité-e-s absent-e-s

Mmes LUGIERY Viviane, Trésorière Principale de Trinité - HERELLE Christelle, Directrice de l'Attractivité du Territoire - CALCUL Geneviève, Chargée de la Politique de la Ville - BERIMEY Paulette (Représentante du Personnel CGTM-SOEM) - MM. LALA Steeve, adjoint au directeur des services techniques - BOURGADE Vladimir, Coordinateur Local de Santé.

OBJET :

**RECRUTEMENT DE CONSEILLERS NUMERIQUES
AU SEIN DE LA COLLECTIVITE**



Monsieur le maire informe que les outils numériques ont modifié les habitudes des usagers. Les restrictions liées à la situation sanitaire démontre à quel point le numérique prend une place importante dans la vie de chaque citoyen. Au-delà de la capacité à utiliser les outils et services numériques, c'est aussi de nouvelles habitudes dont il faut s'approprier. Rapprocher le numérique du quotidien des samaritains, c'est l'ambition de la ville de Sainte-Marie.

La collectivité souscrit donc à la démarche entreprise par l'Etat dans le cadre du plan de relance en inscrivant une nouvelle offre de service dans le domaine du numérique. Ce dispositif a pour but de pallier le déficit de professionnels en accompagnement numérique et de lutter contre son exclusion en incitant les communes à accueillir des conseillers numériques.

Les activités de ces conseillers numériques consistent à :

- Accompagner aux usages quotidiens du numérique,
- Créer et animer des ateliers numériques individuels ou collectifs,
- Proposer des initiations au numérique dans des lieux de passage (mairies, bibliothèques, France Services, marchés, centres commerciaux, etc.) ou sur des événements,
- Répondre aux appels issus de la plateforme téléphonique nationale : Solidarité Numérique,
- Participer à toute autre démarche d'accompagnement aux usages numériques mise en place (plateforme téléphonique locale, portes ouvertes, etc.).

A ce titre, la ville de Sainte-Marie envisage de recruter des conseillers numériques. Dans ce contexte, la collectivité bénéficie :

- d'un soutien financier de 70 000 euros par poste, sur 24 mois. La collectivité territoriale peut compléter la rémunération du conseiller numérique si elle le juge utile et pourra décider de l'embaucher au-delà de 24 mois, la convention avec l'Etat durant au maximum 36 mois,
- d'une prise en charge à 100 % des frais de formation initiale et/ou continue, sur la base d'une formation certifiante.

Il est proposé aux membres du conseil :

- D'autoriser monsieur le maire à procéder au recrutement des conseillers numériques ;
- De donner tout pouvoir à monsieur le maire pour la signature de tout document relatif à cette décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 31 voix pour :

- **d'autoriser** monsieur le maire à procéder au recrutement des conseillers numériques ;
- **de donner** tout pouvoir à monsieur le maire pour la signature de tout document relatif à cette décision.

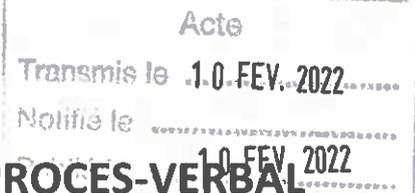
Pour extrait certifié conforme

Fait à SAINTE MARIE, le 07 février 2022

Le maire,



Bruno Nestor AZEROT



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 02 février 2022

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
33	19	12	02
Délibéré : 31 voix pour			
Délibération : n° 2022-02.02/05			
Date de la convocation : 24 janvier 2022			
Secrétaire de séance : Mme Josette MASSOLIN			

L'an deux mille vingt-deux et le deux février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

Etaient présent-e-s :

M. AZEROT Bruno Nestor - Mmes TERMON Séverine (Procuration à Mme MIPOUDOU Pierrette) - DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme DALMAT Sylvie - MM. BONIFACE Roger - RICHER Guy (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - CHAUBO Théodore - Mmes GRIVALLIERS-COOPOOF Fortuna (Procuration à M. BONIFACE Patrick) - MIPOUDOU Pierrette - MASSOLIN Josette Yolande - MM. MOUFLARD Gabriel (Procuration à M. DRANÉ Guy Sylvestre) - BATAILLE Daniel - ASSELIE Jean (Procuration à M. BATAILLE Daniel) - Mme BAZABAS Jocelyne Marie - MM. DRANE Guy Sylvestre - MOMPHELE Jean-Hugues - BONIFACE Patrick - Mme BAZAS-SILBANDE Chantal (Procuration à M. CHAUBO Théodore) - MM. CASERUS Camille (Procuration à Mme DIAZ Violaine) - NEROVIQUE Guy Albert (Procuration à M. MOMPHELE Jean-Hugues) - Mmes LABRANCHE-GROUGI Fabienne (Procuration à M. MOGADE Franck) - NEGROBAR Fabienne - BERNARD Carine - LAUREAT Laura (Procuration à Mme BAZABAS Jocelyne Marie) - ANGAMA Sarah (Procuration à Mme NEGROBAR Fabienne) - M. RANGOM Saint-Yves (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - Mmes GRIVALLIERS Laura - GERMANY Nadine.

Etait excusé :

M. ROTSEN Jean Baptiste.

Etait absent :

M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry.

Invité-e-s présent-e-s :

MM. DACLINAT Joël, Directeur des Finances et de la Commande Publique - JEANNE Thierry, Directeur des Services Techniques Municipaux - TEDOS Hubert, Directeur de l'Aménagement du Territoire - SOLIS Jacques, Directeur de la Police - JUBENOT Giovanni, Directeur des Services à la Population - AZEROT Fabrice, Directeur de Cabinet - CRASPAG Cédric, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale - Mmes REGAL Rachel, Directrice de l'Education - BLAISEMONT Sandrine, Directrice des Ressources Humaines - YERRO Constance, Directrice Démarche Qualité - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - CHAUBO Judickaëlle, Chargée du contrôle de gestion.

Invité-e-s absent-e-s
excusé-e-s :

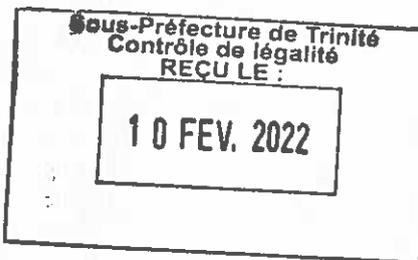
MM. RANTIN Dominique, Directeur Général des Services - GERMANY Gaël, Responsable du Service des Sports - KILO Hubert, Représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine (Représentante de l'UNSA).

Invité-e-s absent-e-s

Mmes LUGIER Viviane, Trésorière Principale de Trinité - HERELLE Christelle, Directrice de l'Attractivité du Territoire - CALCUL Geneviève, Chargée de la Politique de la Ville - BERIMEY Paulette (Représentante du Personnel CGTM-SOEM) - MM. LALA Steve, adjoint au directeur des services techniques - BOURGADE Vladimir, Coordinateur Local de Santé.

OBJET :

**RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS
DANS L'ADMINISTRATION COMMUNALE**



Monsieur le maire expose ce qui suit :

Les emplois de la fonction publique territoriale sont normalement occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans certains cas, les collectivités et leurs établissements publics peuvent recruter des agents contractuels sur le fondement de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale.

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique élargit les possibilités de recrutement des agents contractuels, notamment sur des emplois permanents pour les catégories B et C. Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Au terme de 6 années de CDD (*contrat à durée déterminée*), la collectivité ne peut plus renouveler les contrats et un CDI (*contrat à durée indéterminée*) doit être proposé à l'agent par l'employeur dans un délai de 3 mois avant l'issue du dernier contrat.

Par ailleurs, la loi de transformation de la fonction publique crée un nouveau type de contrat intitulé « contrat de projet ». Ce nouveau contrat est ouvert à l'ensemble des catégories (A, B, C). Il s'agit d'emplois non permanents qui ne peuvent être occupés par des fonctionnaires. Ce contrat doit avoir pour but de mener à bien un projet ou une opération identifiée dont l'échéance est la réalisation dudit projet. La situation juridique des contractuels est précisée par le décret 88-145 du 15 février 1988 précité.

Face aux besoins d'aménagement de la ville définis dans le cadre des projets politiques, le recrutement d'agents contractuels, y compris en contrat de projet, s'avère nécessaire, tant pour les catégories A, B et C. Dans le cadre de ses recrutements, la collectivité devra s'appuyer sur les fondements de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et plus précisément des articles suivants :

- *Article 3 : besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité ou pour mener à bien un projet ou une opération identifiée.*
- *Article 3-1 : remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels.*
- *Article 3-2 : vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.*
- *Article 3-3: des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels dans des cas définis exhaustivement par cet article.*
- *Article 3-4: recrutement en contrat à durée indéterminée des agents occupant des emplois sur le fondement des articles 3 à 3-3 et ayant comptabilisé une durée de services publics de 6 ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique.*
- *Article 47 : recrutement direct de certains emplois de direction (DGS, DGA, etc.).*
- *L'article 110 : emploi de collaborateur de cabinet.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de monsieur le maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 ;

Considérant la nécessité de recourir au recrutement d'agents contractuels pour faire face aux besoins d'aménagement de la ville dans le cadre des projets politiques ;

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 31 voix pour :

- **d'approuver** la possibilité de recourir aux recrutements d'agents contractuels ;
- **d'autoriser** monsieur le maire à procéder au recrutement des agents contractuels ;
- **d'autoriser** monsieur le maire à signer tout document pour donner suite à cette décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à **SAINTE MARIE**, le 07 février 2022

Le maire,



Bruno Nestor AZEROT



Acte
Transmis le 1.6.FEV..2022.....
Notifié le
Publié le ...1.7.FEV..2022.....

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 02 février 2022

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
33	19	12	02
Délibéré : 31 voix pour			
Délibération : n° 2022-02.02/06			
Date de la convocation : 24 janvier 2022			
Secrétaire de séance : Mme Josette MASSOLIN			

L'an deux mille vingt-deux et le deux février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-I0 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

Etaient présent-e-s :

M. AZEROT Bruno Nestor - Mmes TERMON Séverine (Procuration à Mme MIPOUDOU Pierrette) - DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme DALMAT Sylvie - MM. BONIFACE Roger - RICHER Guy (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - CHAUBO Théodore - Mmes GRIVALLIERS-COOPOOF Fortuna (Procuration à M. BONIFACE Patrick) - MIPOUDOU Pierrette - MASSOLIN Josette Yolande - MM. MOUFLARD Gabriel (Procuration à M. DRANÉ Guy Sylvestre) - BATAILLE Daniel - ASSELIE Jean (Procuration à M. BATAILLE Daniel) - Mme BAZABAS Jocelyne Marie - MM. DRANE Guy Sylvestre - MOMPHELE Jean-Hugues - BONIFACE Patrick - Mme BAZAS-SILBANDE Chantal (Procuration à M. CHAUBO Théodore) - MM. CASERUS Camille (Procuration à Mme DIAZ Violaine) - NEROVIQUE Guy Albert (Procuration à M. MOMPHELE Jean-Hugues) - Mmes LABRANCHE-GROUGI Fabienne (Procuration à M. MOGADE Franck) - NEGROBAR Fabienne - BERNARD Carine - LAUREAT Laura (Procuration à Mme BAZABAS Jocelyne Marie) - ANGAMA Sarah (Procuration à Mme NEGROBAR Fabienne) - M. RANGOM Saint-Yves (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - Mmes GRIVALLIERS Laura - GERMANY Nadine.

Etait excusé :

M. ROTSEN Jean Baptiste.

Etait absent :

M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry.

Invité-e-s présent-e-s :

MM. DACLINAT Joël, Directeur des Finances et de la Commande Publique - JEANNE Thierry, Directeur des Services Techniques Municipaux - TEDOS Hubert, Directeur de l'Aménagement du Territoire - SOLIS Jacques, Directeur de la Police - JUBENOT Giovanni, Directeur des Services à la Population - AZEROT Fabrice, Directeur de Cabinet - CRASPAG Cédric, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale - Mmes REGAL Rachel, Directrice de l'Education - BLAISEMONT Sandrine, Directrice des Ressources Humaines - YERRO Constance, Directrice Démarche Qualité - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - CHAUBO Judickaëlle, Chargée du contrôle de gestion.

Invité-e-s absent-e-s
excusé-e-s :

MM. RANTIN Dominique, Directeur Général des Services - GERMANY Gaël, Responsable du Service des Sports - KILO Hubert, Représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine (Représentante de l'UNSA).

Invité-e-s absent-e-s

Mmes LUGIERY Viviane, Trésorière Principale de Trinité - HERELLE Christelle, Directrice de l'Attractivité du Territoire - CALCUL Geneviève, Chargée de la Politique de la Ville - BERIMEY Paulette (Représentante du Personnel CGTM-SOEM) - MM. LALA Steeve, adjoint au directeur des services techniques - BOURGADE Vladimir, Coordinateur Local de Santé.

OBJET :

NOUVEL ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION DE LA VILLE

Sous-Préfecture de Trinité
Contrôle de légalité
REÇU LE :

16 FEV. 2022

Monsieur le Maire indique que suite au changement de directeur général des services et dans la recherche constante d'amélioration de la qualité du service public, un ajustement des services a été initié en vue de renforcer l'efficacité administrative. Au nombre des axes de travail qui gouvernent ce changement figure la nécessité de revisiter l'organigramme pour améliorer le fonctionnement de l'administration. Plusieurs objectifs servent la mise en œuvre de cette stratégie.

Tout d'abord, il s'agit d'impulser le changement au sein de l'administration communale. Cela consiste à fusionner des services au sein d'un pôle de la direction générale des services et d'aboutir à l'amélioration continue de la qualité du service public rendu à l'utilisateur.

Ensuite, il importe donc de faire preuve de courage managérial d'autant que la volonté politique y est favorable. Cet organigramme permet ensuite de répondre aux enjeux des ajustements envisagés et problématiques.

Sur le plan politique, l'administration est le support de la mise en œuvre du projet de mandature. Il convient donc que l'organisation soit cohérente pour obtenir les résultats attendus.

Sur le plan administratif, il convient de créer les conditions favorables à la mise en œuvre des projets par le personnel communal et les partenaires internes/externes.

Sur le plan du personnel, il s'agit de donner de la flexibilité à l'organisation afin de permettre au personnel de fournir un travail tant en quantité qu'en qualité. La gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) et les lignes directrices de gestion (LDG) sont des dispositifs dont il est nécessaire de tenir compte pour l'ensemble des mises en œuvre de projets.

Et enfin, sur le plan budgétaire, il s'agit donc d'optimiser le personnel conformément à la GPEEC et à la LDG au regard du projet de mandature traduit par le projet d'administration.

Les solutions s'orientent vers des actions successives comme suit :

- Créer des pôles stratégiques et d'expertises au sein de la direction générale,
- Ajuster l'organigramme sur le plan tactique (niveau des directions),
- Ajuster l'organigramme sur le plan opérationnel (niveau des services dans chaque direction).

De plus, cet organigramme permet ensuite d'affirmer une démarche progressive de conduite du changement organisationnel. La démarche prévoit trois temps ; la création de pôles, l'ajustement des directions puis celui des services.

En conclusion, la mise en place des ajustements envisagés apparaît comme une nécessité organisationnelle pour maintenir voire améliorer le niveau de rendu de l'administration au regard du projet de mandature

Après discussion, il est demandé aux membres du conseil municipal :

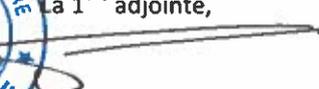
- D'approuver la démarche de changement organisationnel de l'administration communale ;
- D'approuver le nouvel organigramme ;
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document pour donner suite à cette décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 31 voix pour :

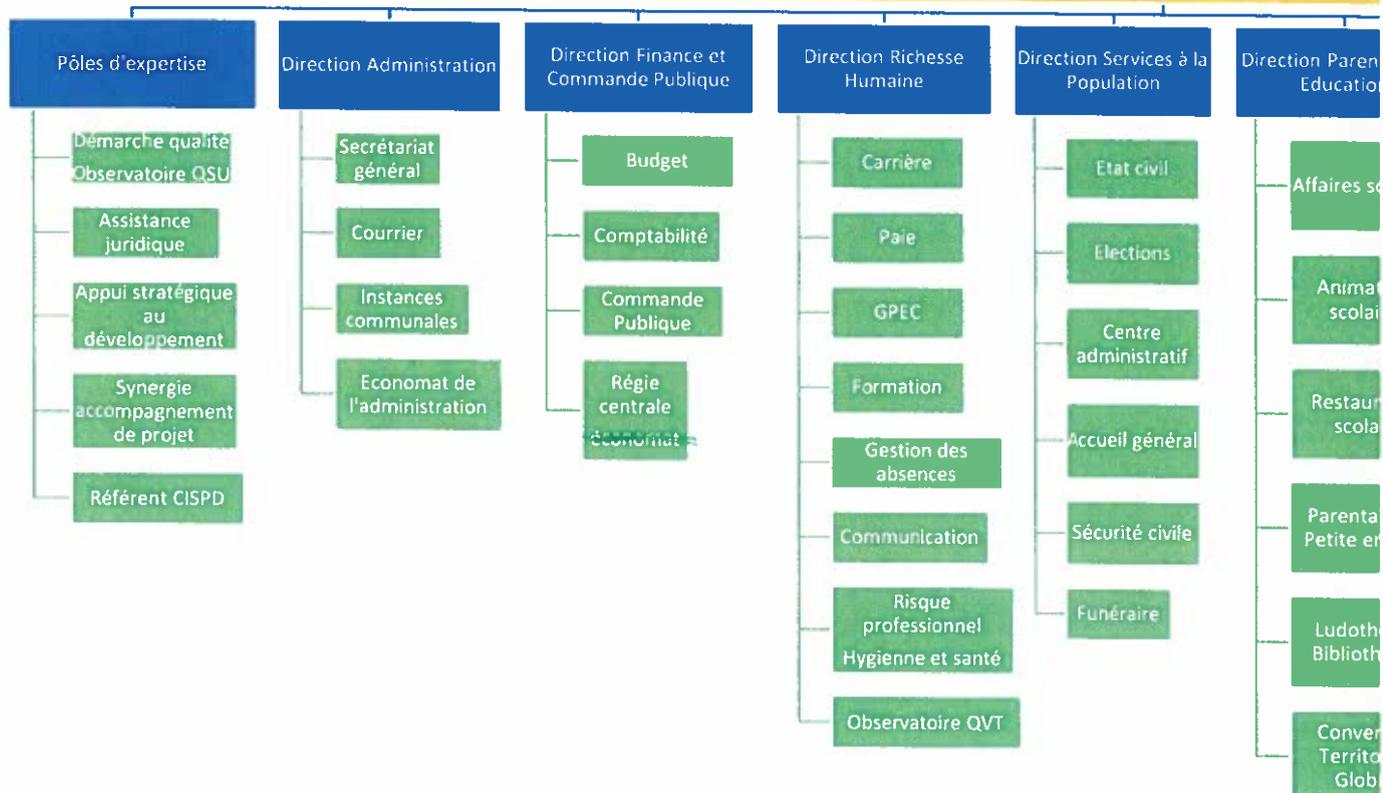
- **d'approuver** la démarche de changement organisationnel de l'administration communale ;
- **d'approuver** le nouvel organigramme ;
- **d'autoriser** monsieur le maire à signer tout document pour donner suite à cette décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à **SAINTE MARIE**, le 15 février 2022
Pour le maire empêché,
La 1^{ère} adjointe,

Séverine TERMON



Direction Générale des Services





Acte
Transmis le **24 FEV. 2022**
Notifié le
Publié le **25 FEV. 2022**

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du **02 février 2022**

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
33	19	12	02
Délibéré : 31 voix pour			
Délégation : n° 2022-02.02/07			
Date de la convocation : 24 janvier 2022			
Secrétaire de séance : Mme Josette MASSOLIN			

L'an deux mille vingt-deux et le deux février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

Etaient présent-e-s :

M. AZEROT Bruno Nestor - Mmes TERMON Séverine (Procuration à Mme MIPOUDOU Pierrette) - DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme DALMAT Sylvie - MM. BONIFACE Roger - RICHER Guy (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - CHAUBO Théodore - Mmes GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (Procuration à M. BONIFACE Patrick) - MIPOUDOU Pierrette - MASSOLIN Josette Yolande - MM. MOUFLARD Gabriel (Procuration à M. DRANÉ Guy Sylvestre) - BATAILLE Daniel - ASSELIE Jean (Procuration à M. BATAILLE Daniel) - Mme BAZABAS Jocelyne Marie - MM. DRANE Guy Sylvestre - MOMPHELE Jean-Hugues - BONIFACE Patrick - Mme BAZAS-SILBANDE Chantal (Procuration à M. CHAUBO Théodore) - MM. CASERUS Camille (Procuration à Mme DIAZ Violaine) - NEROVIQUE Guy Albert (Procuration à M. MOMPHELE Jean-Hugues) - Mmes LABRANCHE-GROUGI Fabienne (Procuration à M. MOGADE Franck) - NEGROBAR Fabienne - BERNARD Carine - LAUREAT Laura (Procuration à Mme BAZABAS Jocelyne Marie) - ANGAMA Sarah (Procuration à Mme NEGROBAR Fabienne) - M. RANGOM Saint-Yves (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - Mmes GRIVALLIERS Laura - GERMANY Nadine.

Etait excusé :

M. ROTSEN Jean Baptiste.

Etait absent :

M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry.

Invité-e-s présent-e-s :

MM. DACLINAT Joël, Directeur des Finances et de la Commande Publique - JEANNE Thierry, Directeur des Services Techniques Municipaux - TEDOS Hubert, Directeur de l'Aménagement du Territoire - SOLIS Jacques, Directeur de la Police - JUBENOT Giovanni, Directeur des Services à la Population - AZEROT Fabrice, Directeur de Cabinet - CRASPAG Cédric, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale - Mmes REGAL Rachel, Directrice de l'Education - BLAISEMONT Sandrine, Directrice des Ressources Humaines - YERRO Constance, Directrice Démarche Qualité - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - CHAUBO Judickaëlle, Chargée du contrôle de gestion.

Invité-e-s absent-e-s
excusé-e-s :

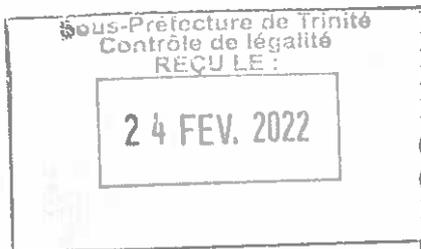
MM. RANTIN Dominique, Directeur Général des Services - GERMANY Gaël, Responsable du Service des Sports - KILO Hubert, Représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine (Représentante de l'UNSA).

Invité-e-s absent-e-s

Mmes LUGIER Y Viviane, Trésorière Principale de Trinité - HERELLE Christelle, Directrice de l'Attractivité du Territoire - CALCUL Geneviève, Chargée de la Politique de la Ville - BERIMEY Paulette (Représentante du Personnel CGTM-SOEM) - MM. LALA Steeve, adjoint au directeur des services techniques - BOURGADE Vladimir, Coordinateur Local de Santé.

OBJET :

**REGULARISATION DE LA FIN DE CONCESSION
DE LA ZONE ARTISANALE DE BELLE ETOILE A LA SEMA**



Monsieur le maire informe l'assemblée que le 23 décembre 2021, le commissaire aux comptes a émis un rapport d'alerte sur les comptes de la SEMA. Ledit rapport met d'une part en évidence des faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation de la SEMA. Et, d'autre part, il précise que les capitaux propres sont détériorés de un million deux cent quatre-vingt-douze mille euros (1 292 381€).

Le contrat de concession liant la ville à la SEMA prévoyait à son terme le retour gratuit des biens dans le patrimoine communal. Cependant, les investissements réalisés par la SEMA n'ont pas été entièrement amortis. Il y a donc un restant dû à la SEMA.

Au titre de la concession d'aménagement, la SEMA a réalisé les immeubles suivants :

BATIMENT	SURFACE	ANNEE DE CONSTRUCTION	ETAT	VALEUR D'ACQUISITION	AMORTISSEMENT	VALEUR COMPTABLE NETTE
Bâtiment n°1	1140 m ² sur 2 niveaux	1996	bon	514.433,27 €	391.979,28 €	122.453,99 €
Bâtiment n°2	536 m ² sur 2 niveaux	1995	moyen	167.094,04 €	136.479,74 €	30.614,30 €
Bâtiment n°3	1093 m ² sur 2 niveaux	2002	bon	691.704,28 €	362.472,78 €	329.231,50 €
Bâtiment n°4	985 m ² sur 2 niveaux	2007	bon	1 677.016,58 €	607.829,31 €	1.069.187,27 €
Bâtiment n°6	174 m ² sur 2 niveaux	1993	Moyen Toiture à refaire	116.909,30 €	106.314,37 €	10.594,93 €
Installation Générale Agencements constructions		2014		17 457,30 €	669,88 €	16.787,42 €
TOTAL				3 184.614,77 €	1 605.745,36 €	1 578.869,41 €

Au regard du tableau d'amortissement des biens immobiliers, la valeur comptable nette au trente et un mars 2015 s'élevait à un million cinq cent soixante-dix-huit mille huit cent soixante-neuf euros quarante et un centimes (1.578.869,41 €).

La délibération 2015-02.02/02 du 02 février 2015 dispose du transfert des immeubles construits sur le terrain d'emprise de la zone artisanale de Belle Etoile dans le patrimoine de la ville de Sainte Marie.

Simultanément, une autre délibération datée également du 02 février 2015 porte sur la conclusion d'un bail emphytéotique entre la ville de Sainte Marie et la SEMA sur les biens de la zone artisanale de Belle Etoile (ZABE).

La situation actuelle de la SEMA est étroitement liée à la non régularisation de la fin de concession. De plus, le président de la SEMA est convoqué le vendredi 04 février 2022 au palais de justice en application de l'article 611-2 du code de commerce afin d'envisager les mesures propres à redresser la situation.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé à l'assemblée de verser une indemnisation à la SEMA, pour les biens de retour, d'un montant de 855 063,92 €, (*huit cent cinquante-cinq mille soixante-trois euros quatre-vingt-douze centimes*).

Après discussion, il est demandé au conseil municipal :

- d'inscrire le montant de l'indemnisation à la SEMA, pour les biens de retour, à savoir : 855 063,92 €, (*huit cent cinquante-cinq mille soixante-trois euros quatre-vingt-douze centimes*), dans le budget de la ville ;
- d'établir une convention d'échelonnement pluriannuel de paiement afin de régulariser la fin de la concession ;
- d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu; la délibération n°2015-02.02/02 du 02 février 2015 ;

Vu la délibération n°2015-02.02/03 du 02 février 2015 ;

Vu le rapport du commissaire aux comptes en date du 23 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 31 voix pour :

- **d'inscrire** le montant de l'indemnisation à la SEMA, pour les biens de retour, à savoir : **855 063,92 €, (huit cent cinquante-cinq mille soixante-trois euros quatre-vingt-douze centimes)** dans le budget de la ville ;
- **d'établir** une convention d'échelonnement pluriannuel de paiement afin de régulariser la fin de la concession ;
- **d'autoriser** monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à SAINTE MARIE, le 18 février 2022

Le maire,



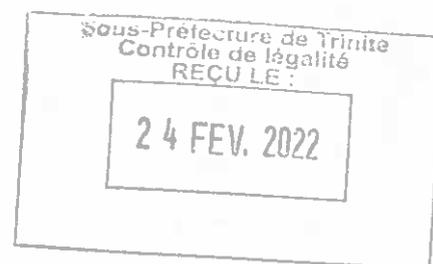
Bruno Nestor AZEROT

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE ATLANTIQUE

S.E.M.A

ZA Belle Etoile
Bât 4
97230 SAINTE-MARIE
~~~~~

EXERCICE 2015



## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la «SEMA», tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE ATLANTIQUE**

**S.E.M.A**

**ZA Belle Etoile**

**Bât 4**

**97230 SAINTE-MARIE**

**RAPPORTS  
DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015 au 31 DÉCEMBRE 2015**

**Marc Emmanuel PAQUET  
Commissaire aux Comptes  
Inscrit près la cour d'appel  
de FORT DE FRANCE  
13 Rue Joseph Lagrosillière  
97240 LE FRANCOIS**

**TEL. : 0596.54.38.83 // FAX. : 0596.54.34.47**

**E-mail : [cabinet.paquet@wanadoo.fr](mailto:cabinet.paquet@wanadoo.fr)**

**SIRET. : 387 615 685 000 22 A.P.E. : 6920Z**

Conformément aux informations données dans l'annexe comptable, les opérations relatives à la fin du contrat de concession de la ZABE se sont soldées par un mali de liquidation de **855 063.82 euros**.

Dans l'attente d'une réponse de la ville de Sainte-Marie concernant la prise en charge de ce résultat déficitaire, la somme a été imputée dans un compte de créances.

En l'absence de prise en charge par la ville de Sainte-Marie, il conviendrait de déprécier la créance en totalité.

Sous cette réserve, je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SEMA à la fin de cet exercice.

## **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé, portant notamment sur les principes comptables et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas d'autres commentaires que ceux exprimés pour émettre l'opinion ci-dessus.

## **III – VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait au François,  
Le 1<sup>er</sup> Juillet 2016

**Marc Emmanuel PAQUET**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

|                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Marc Emmanuel PAQUET<br>Commissaire aux comptes<br>13, rue J. Lagrosillière<br>97240 LE FRANCOIS<br>SIRET 387 615 685 00022 - APE 6920Z<br>Tél 0596 54 38 33 - Fax 0596 54 34 47 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE ATLANTIQUE**

**S.E.M.A**

**ZA Belle Etoile  
Bât 4  
97230 SAINTE-MARIE**

~~~~~

EXERCICE 2015

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur les opérations visées par l'article 225-38 du code de commerce

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L225-38 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. L225-38 du code de commerce.

Fait au François,
Le 1^{er} Juillet 2016

Marc Emmanuel PAQUET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Marc Emmanuel PAQUET
Commissaire aux comptes
13, rue J. Lagrosillière
97240 LE FRANÇOIS
SIRET 387 6 15 685 00022 - APE: 6920Z
Tél 0596 54 38 83 - Fax 0596 54 31 17

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Concession

		Brut	Amortissement, provision	Net Exercice N	Net Exercice N-1
Capital souscrit non appelé	AA				
ACTIF IMMOBILISE					
<u>Immobilisation incorporelles</u>					
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de recherche et de développement	AD		AE		
Concessions brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial	AH		AI		
Autres	AJ		AK		
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes	AL		AM		
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Terrains	AN		AO		52 108 81
38210000 Acquisition terrain					47 259 20
38251000 Frais annexes d'acquisition					4 849 61
Constructions	AP		AO		1 578 869 41
21350000 <i>INSTAL GENERALE</i>					17 457 30
2253001 B6 - Lot 602					116 909 30
2253002 Bât2 lot 220					54 380 09
2253003 Bât2 lot 210					75 142 58
2253006 Bât2 lot 206					37 571 37
2253007 Immobilisation lot 110					52 549 33
2253008 Immobilisation lot 112					304 235 80
2253011 Lot 103 bat 1					52 549 33
2253012 Bât1 lot 104					52 549 33
2253013 Bât1 lot 105					52 549 48
2253301 LOT 301 BAT3					46 750 74
2253302 Lot 302 BAT3					46 750 74
2253303 LOT 303 BAT3					46 750 74
2253304 LOT 304 BAT3					46 750 74
2253305 LOT 305 BAT3					46 750 74
2253306 LOT 306 BAT3					45 801 52
2253307 LOT 307 BAT3					41 048 95
2253308 LOT 308 BAT3					41 048 95
2253309 LOT 309 BAT3					45 885 46
2253310 LOT310 BAT3					45 891 92
2253311 LOT311 BAT3					53 853 75
2253312 LOT312 BAT3					46 750 74
2253313 LOT313 BAT3					41 907 77
2253314 LOT314 BAT3					41 907 77
2253315 LOT315 BAT3					53 853 75
2253317 LOT 402 BAT 4					110 665 88
2253318 LOT 403-405 BAT4					331 997 64
2253319 LOT 406-412 BAT4					880 881 96
2253320 LOT 413 BAT4					117 483 70
2253321 LOT 414-415 LOT 4					235 987 40
2813500 <i>AMORTISSEMENT</i>					- 669 88
2825301 Amort Lot 602					- 106 314 37
2825302 Amort lot 220					- 44 846 74
2825303 Amort lot 210					- 61 176 12
2825306 Amort lot 206					- 30 456 88
2825307 Amort lot 112					- 223 235 79
2825309 Amort lot 110					- 41 402 27
2825310 Amort lot 103					- 47 293 55
2825311 Amort lot 104					- 40 023 79
2825312 Amort lot 105					- 40 023 88
2825313 Amortissement lot 301					- 24 499 02
2825314 Amortissement lot 302					- 24 499 02
2825315 Amortissement lot 303					- 24 499 02
2825316 Amortissement lot 304					- 24 499 02
2825317 Amortissement lot 305					- 24 499 02

1002 ZABE Concession		BILAN - ACTIF		EUR	04/05/2017 09 02 32
		Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015		Concession	
		Brut	Amortissement, provision	Net Exercice N	Net Exercice N-1
2825318	Amortissement lot 306				- 24 001.13
2825319	Amortissement lot 307				- 21 510.45
2825320	Amortissement lot 308				- 21 510.45
2825321	Amortissement lot 309				- 24 044.87
2825322	Amortissement lot 310				- 24 048.95
2825323	Amortissement lot 311				- 28 221.08
2825324	Amortissement lot 312				- 24 499.02
2825325	Amortissement lot 313				- 21 960.31
2825326	Amortissement lot 314				- 21 960.34
2825327	Amortissement lot 315				- 28 221.08
2825329	Amortissement lot 402 bat4				- 35 577.77
2825330	Amortissement lot 403-405				- 106 733.40
2825331	Amortissement lot 406-412				- 340 664.27
2825332	Amortissement lot 413 bat4				- 41 436.33
2825333	Amortissement lot 414-415				- 83 417.54
	Installations techniques, matériel et	AR	AS		
	Autres	AT	AU		
	Immobilisations corporelles en cours	AV	A		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	<u>Immobilisations financières</u>				
	Participations	CS	CT		
	Créances rattachées à des participations	CU	CV		
	TIAP	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres	BH	BI		
	TOTAL (I)	BJ	BK		1 630 978.22
	ACTIF CIRCULANT				
	<u>Stock et en-cours</u>				
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En-cours de production	BN	BO		142 678.39
3321001	Terrain-valeur d'apport				134 954.15
3337004	Géomètre				3 290.00
38311300	SERRUR/GEND				4 434.24
	<u>Produits intermédiaires et finis</u>	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur	BV	B		
	<u>Créances</u>				
	Créances clients et comptes rattachés	BX	BY		
	Autres	BZ	CA	1 448 435.54	669 550.62
18600001	LIAISONS SEMA	332 105.01		332 105.01	406 497.42
18601001	LIAISONS FONGIROMON	145 955.68		145 955.68	145 955.68
186010021	LIAISONS TVA	33 603.12		33 603.12	33 603.12
186030021	LIAISONS TVA/EXPL	79 457.32		79 457.32	79 457.32
18603004	LIAISONS GYMNASE	852.44		852.44	852.44
18604001	LIAISONS 9 LLS	291.19		291.19	291.19
18604005	LIAISONS IMMEUB	1 106.96		1 106.96	1 106.96
4456600	T.V.A sur biens & services				1 786.49
46761000	VSM/FIN CONCESS	855 063.82		855 063.82	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	<u>Valeurs mobilières de placement</u>				
	Action propres	CD	CE		
	Autres titres				
	Instrument de trésorerie				
	Disponibilités	CF	CG		
	Charges constatées d'avance	CH	CI		
	TOTAL (II)	CJ	CK	1 448 435.54	812 229.01
	Charges à répartir sur plusieurs	CL			
	Primes de remboursement des	CM			
	Ecarts de conversion actif (V)	CN			

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Concession

		Brut	Amortissement, provision	Net Exercice N	Net Exercice N-1
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	CO	1 448 435.54	1A	1 448 435.54	2 443 207.23

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES			
Capital	DA		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB		
Ecart de réévaluation	DC		
Ecart d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale	DD		
Réserve statutaire ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées	DF		
Autres	DG		
Report à nouveau	DH	1 227 746.34	1 253 577.36
1100000 Report à nouveau (SC)		1 477 536.46	1 477 536.46
1190000 RAN solde débiteur		- 249 790.12	- 223 959.10
Résultat de l'exercice	DI	53 699.78	- 25 831.02
Subventions d'investissement	DJ		636 838.07
1311000 Subv. équip Etat/FIDOM			32 219.34
1313000 Subv. équip Départ /FIDOM Généra			584 967.31
1314000 Subv. équip Communes/FRDE			1 354 301.72
1318001 Subv. équip CEE/FEDER			350 217.01
1391100 Subv. équip Etat			- 24 164.54
1391300 Subv. d'équip Départements			- 423 952.71
1391400 Subv. d'équip. Communes			- 937 326.30
1391800 Subv. d'équipement Autres			- 299 423.76
Provision réglementées	DK		
Total (I)	DL	1 281 446.12	1 864 584.41
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
Autres			
Total (I bis)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ		20 000.00
1572000 PROV POUR GROS ENTRETIEN			20 000.00
Total (II)	DR		20 000.00
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU		
Emprunts et dettes financières divers	DV		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	D		327.77
4153012 ZABE/garantie décennale			327.77
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		155 202.13
40100000 Fourn divers/gestion			155 202.13
Dettes fiscales et sociales	DY		7 272.95
4456200 T.V.A. sur immobilisations			0.28
4476000 CFE			5 764.00
4476RJ00 CFE/RJ			1 508.67
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	166 989.42	395 662.95
18603002 Liaisons Zabe/gestion		145 392.49	145 392.49
18603003 LIAISONS ARTS MARTIAUX		13 855.41	13 855.41
1866100 Liaisons RHI BDR		7 741.52	7 741.52
4620001 VSM/Terrain ZABE			228 673.53
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance	EB		
Total (III)	EC	166 989.42	558 465.80
Ecart de conversion Passif (IV)	ED		
TOTAL GENERAL (I + I bis + II + III + IV)	EE	1 448 435.54	2 443 050.21

		Exercice N	Exercice N-1
Produits d'exploitation			
Vente de marchandises	FC		
Production vendue (biens et services)	FF		
Montant net du chiffre d'affaires	FL		
Dont à l'exportation :			
Production stockée	FM		
Production immobilisée	FN		
Produits nets partiels sur opération à long terme			
Subvention d'exploitation	FO		
Reprises sur provisions	FP	20 000 00	
78750000 REPRISE/PROV EXCEPT		20 000 00	
Autres produits	FQ		
Total (I)	FR	20 000 00	
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	FS		
Variation de stock	FT		
Achats de matières premières	FU		
Variation de stock	FV		
Autres achats et charges externes	FW		21 022 28
6223001 Rém. gest. locale SEMA			21 022 28
Impôts, taxes et versements assimilés	FX		1 508 67
6351100 Contribution foncière			1 508 67
Salaires et traitements	FY		
Charges sociales	FZ		
<u>Dotations aux amortissements et aux provisions</u>			
Sur Immobilisation : dotations aux amortissements	GA	20 319 92	119 385 35
6811201 Amort./ZABE		20 319 92	119 385 35
Sur Immobilisation : dotations aux provisions	GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions	GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD		
Autres charges	GE		
Total (II)	GF	20 319 92	141 916 30
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	GG	- 319 92	- 141 916 30
Quotes-parts de résultat sur opération			
Bénéfice ou perte transférée (III)	GH		
Perte ou bénéfice transféré (IV)	GI		
<u>Produits financiers :</u>			
De participation	GJ		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif	GK		
Autres Intérêts et produits assimilés	GL		
Reprise sur provision et transfert de charges	GM		
Différences positives de change	GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO		
Total (V)	GP		
<u>Charges financières :</u>			
Dotations aux amortissements et aux provisions	GQ		
Intérêts et charges assimilées	GR		
Différence négative de change	GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT		
Total (VI)	GU		
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	GV		
RESULTAT COURANT avant impôts	G	- 319 92	- 141 916 30
<u>Produits exceptionnels :</u>			
Sur opération de gestion	HA	2 640 97	
7718000 Autres pdts except/op gest		2 640 97	
Sur opération en capital	HB	103 487 54	116 085 28
7751000 Produit de cession		84 140 00	
7770000 q.part subv virée au résultat		19 347 54	116 085 28
Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
Total (VII)	HD	106 128 51	116 085 28

		Exercice N	Exercice N-1
Charges exceptionnelles			
Sur opération de gestion	HE		
Sur opération en capital	HF	52 108 81	
6751000 Valeur comptable		52 108 81	
Dotations aux amortissements et aux provisions	HG		
Total (VIII)	HH	52 108.81	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	HI	54 019.70	116 085.28
Participation des salariés aux résultats (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)	HK		
Total des produits	HL	126 128 51	116 085 28
Total des charges	HM	72 428 73	141 916 30
BENEFICE OU PERTE	HN	53 699.78	- 25 831.02

OD OPERATIONS DIVERSES

Date	Compte	Tiers	Libellé	Débit	Crédit	Solde
01/01/2015	1100000		RESULT N-1/ AGO REP AN RCST ERR REPORT		25 831 02	-25 831 02
01/01/2015	1190000		RESULT N-1/ AGO REP AN RCST ERR REPORT	25 831 02		25 831 02
01/01/2015	38210000		CESS DU 10/10/2014 ATHENA IMMOB / SCP		47 259 20	-47 259 20
01/01/2015	38251000		CESS DU 10/10/2014 ATHENA IMMOB / SCP		4 849 61	-4 849 61
01/01/2015	6751000		CESS DU 10/10/2014 ATHENA IMMOB / SCP	52 108 81		52 108 81
02/01/2015	18600001		VENTE TERRAIN ZABE/ATHENA POLE STE	84 140 00		84 140 00
02/01/2015	7751000		VENTE TERRAIN ZABE/ATHENA POLE STE		84 140 00	-84 140 00
19/02/2015	1391100		QUOTE PART SUBV VIREE	268 50		268 50
19/02/2015	7770000		QUOTE PART SUBV VIREE		268 50	-268 50
19/02/2015	1391300		QUOTE PART SUBV VIREE	4 874 73		4 874 73
19/02/2015	7770000		QUOTE PART SUBV VIREE		4 874 73	-4 874 73
19/02/2015	1391400		QUOTE PART SUBV VIREE	11 285 85		11 285 85
19/02/2015	7770000		QUOTE PART SUBV VIREE		11 285 85	-11 285 85
19/02/2015	1391800		QUOTE PART SUBV VIREE	2 918 46		2 918 46
19/02/2015	7770000		QUOTE PART SUBV VIREE		2 918 46	-2 918 46
19/02/2015	4820000		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015	1 558 549 49		1 558 549 49
19/02/2015	2825311		SORTIE IMMOB	40 351 77		40 351 77
19/02/2015	2825312		SORTIE IMMOB	40 351 86		40 351 86
19/02/2015	2825313		SORTIE	24 791 31		24 791 31
19/02/2015	2825314		SORTIE	24 791 32		24 791 32
19/02/2015	2825315		SORTIE	24 791 32		24 791 32
19/02/2015	2825316		SORTIE	24 791 32		24 791 32
19/02/2015	2825317		SORTIE	24 791 32		24 791 32
19/02/2015	2825318		SORTIE	24 287 49		24 287 49
19/02/2015	2825319		SORTIE	21 767 09		21 767 09
19/02/2015	2825320		SORTIE	21 767 09		21 767 09
19/02/2015	2825321		SORTIE	24 331 76		24 331 76
19/02/2015	2825322		SORTIE	24 335 88		24 335 88
19/02/2015	2825323		SORTIE	28 557 79		28 557 79
19/02/2015	2825324		SORTIE	24 791 32		24 791 32
19/02/2015	2825325		SORTIE	22 222 33		22 222 33
19/02/2015	2825326		SORTIE	22 222 36		22 222 36
19/02/2015	2825327		SORTIE	28 557 79		28 557 79
19/02/2015	2825330		SORTIE	108 994 07		108 994 07
19/02/2015	2825331		SORTIE	346 292 61		346 292 61
19/02/2015	2825332		SORTIE	42 213 09		42 213 09
19/02/2015	2825333		SORTIE	84 982 60		84 982 60
19/02/2015	2825329		SORTIE	36 331 33		36 331 33
19/02/2015	2813500		SORTIE	874 14		874 14
19/02/2015	2825301		SORTIE	106 739 38		106 739 38
19/02/2015	2825302		SORTIE	45 189 61		45 189 61
19/02/2015	2825303		SORTIE	61 649 91		61 649 91
19/02/2015	2825306		SORTIE	30 693 77		30 693 77
19/02/2015	2825309		SORTIE	41 730 25		41 730 25
19/02/2015	2825307		SORTIE	225 134 64		225 134 64
19/02/2015	2825310		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015	47 738 76		47 738 76
19/02/2015	21350000		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		17 457 30	-17 457 30
19/02/2015	2253001		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		116 909 30	-116 909 30
19/02/2015	2253002		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		54 380 09	-54 380 09
19/02/2015	2253003		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		75 142 58	-75 142 58
19/02/2015	2253006		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		37 571 37	-37 571 37
19/02/2015	2253007		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		52 549 33	-52 549 33
19/02/2015	2253008		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		304 235 80	-304 235 80

OD OPERATIONS DIVERSES

Date	Compte	Tiers	Libellé	Débit	Crédit	Solde
19/02/2015	2253011		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		52 549 33	-52 549 33
19/02/2015	2253012		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		52 549 33	-52 549 33
19/02/2015	2253013		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		52 549 48	-52 549 48
19/02/2015	2253301		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		46 750 74	-46 750 74
19/02/2015	2253302		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		46 750 74	-46 750 74
19/02/2015	2253303		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		46 750 74	-46 750 74
19/02/2015	2253304		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		46 750 74	-46 750 74
19/02/2015	2253305		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		46 750 74	-46 750 74
19/02/2015	2253306		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		45 801 52	-45 801 52
19/02/2015	2253307		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		41 048 95	-41 048 95
19/02/2015	2253308		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		41 048 95	-41 048 95
19/02/2015	2253309		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		45 885 46	-45 885 46
19/02/2015	2253310		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		45 891 92	-45 891 92
19/02/2015	2253311		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		53 853 75	-53 853 75
19/02/2015	2253312		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		46 750 74	-46 750 74
19/02/2015	2253313		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		41 907 77	-41 907 77
19/02/2015	2253314		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		41 907 77	-41 907 77
19/02/2015	2253315		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		53 853 75	-53 853 75
19/02/2015	2253317		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		110 665 88	-110 665 88
19/02/2015	2253318		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		331 997 64	-331 997 64
19/02/2015	2253319		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		880 881 96	-880 881 96
19/02/2015	2253320		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		117 483 70	-117 483 70
19/02/2015	2253321		SORTIE IMMOB AU 19/02/2015		235 987 40	-235 987 40
19/02/2015	1391100		SORTIE AU 19/02		24 433 04	-24 433 04
19/02/2015	1311000		SORTIE AU 19/02	32 219 34		32 219 34
19/02/2015	1391300		SORTIE AU 19/02		428 827 44	-428 827 44
19/02/2015	1313000		SORTIE AU 19/02	584 967 31		584 967 31
19/02/2015	1391400		SORTIE AU 19/02		948 612 15	-948 612 15
19/02/2015	1314000		SORTIE AU 19/02	1 354 301 72		1 354 301 72
19/02/2015	1391800		SORTIE AU 19/02		302 342 22	-302 342 22
19/02/2015	1318001		SORTIE AU 19/02	350 217 01		350 217 01
19/02/2015	4820000		subvention d'equipement SORTIE AU 19/02		617 490 53	-617 490 53
19/02/2015	3321001		FIN CONCESSION AU 19/02/2015		134 954 15	-134 954 15
19/02/2015	3337004		FIN CONCESSION AU 19/02/2015		3 290 00	-3 290 00
19/02/2015	38311300		FIN CONCESSION AU 19/02/2015		4 434 24	-4 434 24
19/02/2015	4620001		FIN CONCESSION AU 19/02/2015	228 673 53		228 673 53
19/02/2015	4820000		FIN CONCESSION AU 19/02/2015		85 995 14	-85 995 14
01/03/2015	6811201		DAP AU 01/03/2015	20 319 92		20 319 92
01/03/2015	2825311		DAP		327 98	-327 98
01/03/2015	2825312		DAP		327 98	-327 98
01/03/2015	2825313		DAP		292 29	-292 29
01/03/2015	2825314		DAP		292 30	-292 30
01/03/2015	2825315		DAP		292 30	-292 30
01/03/2015	2825316		DAP		292 30	-292 30
01/03/2015	2825317		DAP		292 30	-292 30
01/03/2015	2825318		DAP		286 36	-286 36
01/03/2015	2825319		DAP		256 64	-256 64
01/03/2015	2825320		DAP		256 64	-256 64
01/03/2015	2825321		DAP		286 89	-286 89
01/03/2015	2825322		DAP		286 93	-286 93
01/03/2015	2825323		DAP		336 71	-336 71
01/03/2015	2825324		DAP		292 30	-292 30
01/03/2015	2825325		DAP		262 02	-262 02

OD OPERATIONS DIVERSES

Date	Compte	Tiers	Libellé	Débit	Crédit	Solde
01/03/2015	2825326	DAP			262.02	-262.02
01/03/2015	2825327	DAP			336.71	-336.71
01/03/2015	2825330	DAP			2 260.67	-2 260.67
01/03/2015	2825331	DAP			5 628.34	-5 628.34
01/03/2015	2825332	DAP			776.76	-776.76
01/03/2015	2825333	DAP			1 565.06	-1 565.06
01/03/2015	2825329	DAP			753.56	-753.56
01/03/2015	2813500	DA			204.26	-204.26
01/03/2015	2825301	DAP			425.01	-425.01
01/03/2015	2825302	DAP			342.87	-342.87
01/03/2015	2825303	DAP			473.79	-473.79
01/03/2015	2825306	DAP			236.89	-236.89
01/03/2015	2825309	DAP			327.98	-327.98
01/03/2015	2825307	DAP			1 898.85	-1 898.85
01/03/2015	2825310	DAP			445.21	-445.21
18/05/2015	4476RJ00	CFE 2014		1 508.67		1 508.67
18/05/2015	18600001	CFE 2014			1 508.67	-1 508.67
31/12/2015	78750000	REPR PROV MISE AU NORME POSTE			20 000.00	-20 000.00
31/12/2015	1572000	REPR PROV MISE AU NORME POSTE		20 000.00		20 000.00
31/12/2015	4820000	RCST RESULTAT FIN DE CONCESSION			855 063.82	-855 063.82
31/12/2015	46761000	RCST RESULTAT FIN DE CONCESSION		855 063.82		855 063.82
				6 813 313.46	6 813 313.46	

LISTE DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

No	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date Cession	Amortissements						Valeur nette fin d'exercice	
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumules			
21311000 BATIMENTS LOT 602												
1	Bât 6 lot 602-603/gros oeuvre	01/12/93	75 249,11	01/03/15	3,33	Lin	E	64 654,18	E	425,01	E	65 079,19
							X		X	10 169,92	X	10 169,92
2	Bât 6 lot 602-603/Charpente	01/12/93	28 922,57	01/03/15	5,00	Lin	E	28 922,57	E		E	28 922,57
3	Bât 6 lot 602-603/Electricite	01/12/93	3 959,41	01/03/15	5,00	Lin	E	3 959,41	E		E	3 959,41
4	Bât 6 lot 602-603/Peinture	01/12/93	2 787,64	01/03/15	5,00	Lin	E	2 787,64	E		E	2 787,64
5	Bât 6 lot 602-603/Meniserie	01/12/93	5 990,57	01/03/15	5,00	Lin	E	5 990,57	E		E	5 990,57
<i>Cumul du compte</i>		21311000	116 909,30				E	106 314,37	E	425,01	E	106 739,38
<i>(hors cessions)</i>							X		X	10 169,92	X	10 169,92
21311100 BATIMENTS LOT 220												
1	Bât 2 lot 220/Gros oeuvre	01/09/95	41 728,89	01/03/15	3,33	Lin	E	32 617,24	E	235,69	E	32 852,93
							X		X	94,49	X	8 875,96
2	Bât 2 lot 220/Couvert	01/09/95	11 153,05	01/03/15	5,00	Lin	E	10 781,39	E		E	10 875,88
3	Bât 2 lot 220/Electricite	01/09/95	857,91	01/03/15	5,00	Lin	E	829,38	E	7,27	E	836,65
4	Bât 2 lot 220/Peinture	01/09/95	532,86	01/03/15	5,00	Lin	E	515,07	E	4,51	E	519,58
5	Bât 2 lot 220/Meniserie	01/09/95	107,29	01/03/15	5,00	Lin	E	103,66	E	0,91	E	104,57
<i>Cumul du compte</i>		21311100	54 380,00				E	44 846,74	E	342,87	E	45 189,61
<i>(hors cessions)</i>							X		X		X	9 190,39
21311200 BATIMENTS LOT 210												
1	Bât 2 lot 210/Gros oeuvre	01/09/95	57 661,21	01/03/15	3,33	Lin	E	44 495,96	E	325,68	E	44 821,64
							X		X	12 839,57	X	12 839,57
2	Bât 2 lot 210/Charpente	01/09/95	15 411,35	01/03/15	5,00	Lin	E	14 705,03	E	130,57	E	14 835,60
							X		X	575,75	X	575,75
3	Bât 2 lot 210/Electricite	01/09/95	1 185,47	01/03/15	5,00	Lin	E	1 131,09	E	10,04	E	1 141,13
							X		X	44,34	X	44,34
4	Bât 2 lot 210/Peinture	01/09/95	736,30	01/03/15	5,00	Lin	E	702,61	E	6,24	E	708,85
							X		X	27,45	X	27,45
5	Bât 2 lot 210/Meniserie	01/09/95	148,25	01/03/15	5,00	Lin	E	141,43	E	1,26	E	142,69
							X		X	5,56	X	5,56
<i>Cumul du compte</i>		21311200	75 142,58				E	61 176,12	E	473,79	E	61 649,91
<i>(hors cessions)</i>							X		X	13 492,67	X	13 492,67
21311300 BATIMENTS LOT 206												
1	Bât 2 lot 206/Gros oeuvre	01/09/95	28 830,68	01/03/15	3,33	Lin	E	22 152,92	E	162,84	E	22 315,76
							X		X	65,28	X	319,85
2	Bât 2 lot 206/Charpente	01/09/95	7 705,69	01/03/15	5,00	Lin	E	7 320,56	E		E	7 385,84
3	Bât 2 lot 206/Electricite	01/09/95	592,74	01/03/15	5,00	Lin	E	563,16	E	5,02	E	568,18
4	Bât 2 lot 206/Peinture	01/09/95	368,15	01/03/15	5,00	Lin	E	349,78	E	3,12	E	352,90
5	Bât 2 lot 206/Meniserie	01/09/95	74,11	01/03/15	5,00	Lin	E	70,46	E	0,63	E	71,09
<i>Cumul du compte</i>		21311300	37 571,37				E	30 456,88	E	236,89	E	30 693,77
<i>(hors cessions)</i>							X		X		X	6 877,60
21311400 BATIMENTS LOT 110												
1	Bât 1 lot 110/Gros oeuvre	01/11/96	41 509,15	01/03/15	3,33	Lin	E	31 098,52	E	234,45	E	31 332,97
							X		X	10 176,48	X	10 176,48
2	Bât 1 lot 110/Charpente	01/11/96	9 489,06	01/03/15	5,00	Lin	E	8 856,34	E	80,39	E	8 936,73
							X		X	552,33	X	552,33
3	Bât 1 lot 110/Electricite	01/11/96	939,54	01/03/15	5,00	Lin	E	876,93	E	7,96	E	884,89

LISTE DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

No	Designation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date Cession	Amortissements						Valeur nette fin d'exercice	
					Taux	Mod	Anterieurs	De l'exercice	Cumules			
21311400 BATIMENTS LOT 110												
1	Bât 1 lot 110/Peinture	01/11/96	508.84	01/03/15	5.00	Lm	X	474.89	X	54.65	X	54.65
							X		X	4.31	X	479.20
5	Bât 1 lot 110/Menusserie	01/11/96	102.44	01/03/15	5.00	Lm	X	95.59	X	0.87	X	96.46
							X		X	5.98	X	5.98
<i>Cumul du compte</i>		21311400	52 549.33				E	-1 402.27	E	327.98	E	41 730.25
<i>(hors cessions)</i>							X		X	10 819.08	X	10 819.08
							E		E		E	
21311500 BATIMENTS LOT 112												
1	Bât 1 lot 112/Gros oeuvre	01/05/96	240 320.09	01/03/15	3.33	Lm	E	167 822.70	E	1 357.35	E	169 180.05
							X		X	71 140.04	X	71 140.04
2	Bât 1 lot 112/Charpente	01/05/96	54 937.15	01/03/15	5.00	Lm	E	47 628.92	E	465.44	E	48 094.36
							X		X	6 842.79	X	6 842.79
3	Bât 1 lot 112/Electricite	01/05/96	5 439.48	01/03/15	5.00	Lm	E	4 715.82	E	46.08	E	4 761.90
							X		X	677.58	X	677.58
4	Bât 1 lot 112/Peinture	01/05/96	2 915.97	01/03/15	5.00	Lm	E	2 551.09	E	21.96	E	2 579.05
							X		X	366.92	X	366.92
5	Bât 1 lot 112/Menusserie	01/05/96	593.11	01/03/15	5.00	Lm	E	514.26	E	5.02	E	519.28
							X		X	73.83	X	73.83
<i>Cumul du compte</i>		21311500	304 235.80				E	224 235.79	E	1 898.85	E	225 134.64
<i>(hors cessions)</i>							X		X	79 101.16	X	79 101.16
							E		E		E	
21311600 BATIMENTS LOT 103												
1	Bât 1 lot 103/Gros oeuvre	01/05/96	41 509.45	01/03/15	5.00	Lm	E	37 357.88	E	351.68	E	37 709.56
							X		X	3 799.89	X	3 799.89
2	Bât 1 lot 103/Charpente	01/05/96	9 489.06	01/03/15	5.00	Lm	E	8 539.97	E	80.39	E	8 620.36
							X		X	868.70	X	868.70
3	Bât 1 lot 103/Electricite	01/05/96	939.54	01/03/15	5.00	Lm	E	845.61	E	7.96	E	853.57
							X		X	85.97	X	85.97
4	Bât 1 lot 103/Peinture	01/05/96	508.84	01/03/15	5.00	Lm	E	457.92	E	4.31	E	462.23
							X		X	46.61	X	46.61
5	Bât 1 lot 103/Menusserie	01/05/96	102.44	01/03/15	5.00	Lm	E	92.17	E	0.87	E	93.04
							X		X	9.40	X	9.40
<i>Cumul du compte</i>		21311600	52 549.33				E	47 293.55	E	445.21	E	47 738.76
<i>(hors cessions)</i>							X		X	4 810.57	X	4 810.57
							E		E		E	
21311700 BATIMENTS LOT 104												
1	Bât 1 lot 104/Gros oeuvre	01/05/96	41 509.45	01/03/15	3.33	Lm	E	30 088.12	E	234.45	E	30 322.57
							X		X	11 186.88	X	11 186.88
2	Bât 1 lot 104/Charpente	01/05/96	9 489.06	01/03/15	5.00	Lm	E	8 539.97	E	80.39	E	8 620.36
							X		X	868.70	X	868.70
3	Bât 1 lot 104/Electricite	01/05/96	939.54	01/03/15	5.00	Lm	E	845.61	E	7.96	E	853.57
							X		X	85.97	X	85.97
4	Bât 1 lot 104/Peinture	01/05/96	508.84	01/03/15	5.00	Lm	E	457.92	E	4.31	E	462.23
							X		X	46.61	X	46.61
5	Bât 1 lot 104/Menusserie	01/05/96	102.44	01/03/15	5.00	Lm	E	92.17	E	0.87	E	93.04
							X		X	9.40	X	9.40

LISTE DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

No	Designation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date Cession	Amortissements						Valeur nette fin d'exercice
					Faux	Mod	Anterieurs	De l'exercice	Cumules		
21311700 BATIMENTS LOT 104											
<i>Cumul du compte</i> 21311700 52 549,33											
<i>(hors cessions)</i>											
21311800 BATIMENTS LOT 105											
1	Bât 1 lot 105/Gros oeuvre	01/05/96	41 509,45	01/03/15	3,33	1 an	F 30 088,04 X	F 234,45 X 11 186,96	F 30 322,49 X 11 186,96		
2	Bât 1 lot 105/Charpente	01/05/96	9 489,06	01/03/15	5,00	1 an	F 8 539,97 X	F 80,39 X 868,70	F 8 620,36 X 868,70		
3	Bât 1 lot 105/Electricite	01/05/96	939,54	01/03/15	5,00	1 an	F 845,61 X	F 7,96 X 85,97	F 853,57 X 85,97		
4	Bât 1 lot 105/Peinture	01/05/96	508,84	01/03/15	5,00	1 an	F 457,92 X	F 4,31 X 46,61	F 462,23 X 46,61		
5	Bât 1 lot 105/Menuiserie	01/05/96	102,59	01/03/15	5,00	1 an	F 92,34 X	F 0,87 X 9,38	F 93,21 X 9,38		
<i>Cumul du compte</i> 21311800 52 549,48											
<i>(hors cessions)</i>											
21311900 BATIMENTS LOT 301											
1	Bât 3 lot 301/Gros oeuvre	01/01/02	36 749,32	01/03/15	3,33	1 an	F 17 998,01 X	F 207,56 X 18 543,75	F 18 205,57 X 18 543,75		
2	Bât 3 lot 301/Charpente	01/01/02	4 229,64	01/03/15	5,00	1 an	F 2 749,28 X	F 35,83 X 1 444,53	F 2 785,11 X 1 444,53		
3	Bât 3 lot 301/Electricite	01/01/02	1 527,04	01/03/15	5,00	1 an	F 992,57 X	F 12,94 X 521,53	F 1 005,51 X 521,53		
4	Bât 3 lot 301/Peinture	01/01/02	533,96	01/03/15	5,00	1 an	F 347,10 X	F 4,52 X 182,34	F 351,62 X 182,34		
5	Bât 3 lot 301/Menuiserie	01/01/02	3 320,94	01/03/15	5,00	1 an	F 2 158,68 X	F 28,14 X 1 134,12	F 2 186,82 X 1 134,12		
6	Bât 3 lot 301/Plomberie	01/01/02	389,84	01/03/15	5,00	1 an	F 253,38 X	F 3,30 X 133,16	F 256,68 X 133,16		
<i>Cumul du compte</i> 21311900 46 750,74											
<i>(hors cessions)</i>											
21312000 BATIMENTS LOT 302											
1	Bât 3 lot 302/Gros oeuvre	01/01/02	36 749,32	01/03/15	3,33	1 an	F 17 998,01 X	F 207,56 X 18 543,75	F 18 205,57 X 18 543,75		
2	Bât 2 lot 302/Charpente	01/01/02	4 229,64	01/03/15	5,00	1 an	F 2 749,28 X	F 35,83 X 1 444,53	F 2 785,11 X 1 444,53		
3	Bât 3 lot 302/Electricite	01/01/02	1 527,04	01/03/15	5,00	1 an	F 992,57 X	F 12,94 X 521,53	F 1 005,51 X 521,53		
4	Bât 3 lot 302/Peinture	01/01/02	923,78	01/03/15	5,00	1 an	F 600,48 X	F 7,83 X 315,47	F 608,31 X 315,47		
5	Bât 3 lot 302/Menuiserie	01/01/02	3 320,96	01/03/15	5,00	1 an	F 2 158,68 X	F 28,14 X 1 134,14	F 2 186,82 X 1 134,14		
<i>Cumul du compte</i> 21312000 46 750,74											
<i>(hors cessions)</i>											

LISTE DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

No	Designation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date Cession	Amortissements						Valeur nette fin d'exercice	
					Taux	Mod	Anterieurs	De l'exercice	Cumules			
21312100 BATIMENTS LOT 303												
1	Bât 3 lot 303 Gros oeuvre	01/01/02	36 749,32	01/03/15	3,33	Lin	F	17 998,01	F	207,56	F	18 205,57
							X		X	18 543,75	X	18 543,75
2	Bât 3 lot 303 Charpente	01/01/02	4 229,64	01/03/15	5,00	Lin	F	2 749,28	F	35,83	F	2 785,11
							X		X	1 444,53	X	1 444,53
3	Bât 3 lot 303 Electricité	01/01/02	1 527,04	01/03/15	5,00	Lin	F	992,57	F	12,94	F	1 005,51
							X		X	521,53	X	521,53
4	Bât 3 lot 303 Peinture	01/01/02	923,78	01/03/15	5,00	Lin	F	600,48	F	7,83	F	608,31
							X		X	315,47	X	315,47
5	Bât 3 lot 303 Menuiserie	01/01/02	3 320,96	01/03/15	5,00	Lin	F	2 158,68	F	28,14	F	2 186,82
							X		X	1 134,14	X	1 134,14
<i>Cumul du compte</i>		21312100	46 750,74				F	24 499,02	F	292,30	F	24 791,32
<i>(hors cessions)</i>							X		X	21 959,42	X	21 959,42
							F		F		F	
21312200 BATIMENTS LOT 304												
1	Bât 3 lot 304 Gros oeuvre	01/01/02	36 749,32	01/03/15	3,33	Lin	F	17 998,01	F	207,56	F	18 205,57
							X		X	18 543,75	X	18 543,75
2	Bât 3 lot 304 Charpente	01/01/02	4 229,64	01/03/15	5,00	Lin	F	2 749,28	F	35,83	F	2 785,11
							X		X	1 444,53	X	1 444,53
3	Bât 3 lot 304 Electricité	01/01/02	1 527,04	01/03/15	5,00	Lin	F	992,57	F	12,94	F	1 005,51
							X		X	521,53	X	521,53
4	Bât 3 lot 304 Peinture	01/01/02	923,78	01/03/15	5,00	Lin	F	600,48	F	7,83	F	608,31
							X		X	315,47	X	315,47
5	Bât 3 lot 304 Menuiserie	01/01/02	3 320,96	01/03/15	5,00	Lin	F	2 158,68	F	28,14	F	2 186,82
							X		X	1 134,14	X	1 134,14
<i>Cumul du compte</i>		21312200	46 750,74				F	24 499,02	F	292,30	F	24 791,32
<i>(hors cessions)</i>							X		X	21 959,42	X	21 959,42
							F		F		F	
21312300 BATIMENTS LOT 305												
1	Bât 3 lot 305 Gros oeuvre	01/01/02	36 749,32	01/03/15	3,33	Lin	F	17 998,01	F	207,56	F	18 205,57
							X		X	18 543,75	X	18 543,75
2	Bât 3 lot 305 Charpente	01/01/02	4 229,64	01/03/15	5,00	Lin	F	2 749,28	F	35,83	F	2 785,11
							X		X	1 444,53	X	1 444,53
3	Bât 3 lot 305 Electricité	01/01/02	1 527,04	01/03/15	5,00	Lin	F	992,57	F	12,94	F	1 005,51
							X		X	521,53	X	521,53
4	Bât 3 lot 305 Peinture	01/01/02	923,78	01/03/15	5,00	Lin	F	600,48	F	7,83	F	608,31
							X		X	315,47	X	315,47
5	Bât 3 lot 305 Menuiserie	01/01/02	3 320,96	01/03/15	5,00	Lin	F	2 158,68	F	28,14	F	2 186,82
							X		X	1 134,14	X	1 134,14
<i>Cumul du compte</i>		21312300	46 750,74				F	24 499,02	F	292,30	F	24 791,32
<i>(hors cessions)</i>							X		X	21 959,42	X	21 959,42
							F		F		F	
21312400 BATIMENTS LOT 306												
1	Bât 3 lot 306 Gros oeuvre	01/01/02	36 003,17	01/03/15	3,33	Lin	F	17 632,49	F	203,35	F	17 835,54
							X		X	18 167,63	X	18 167,63
2	Bât 3 lot 306 Charpente	01/01/02	4 143,76	01/03/15	5,00	Lin	F	2 693,46	F	35,11	F	2 728,57
							X		X	1 415,19	X	1 415,19
3	Bât 3 lot 306 Electricité	01/01/02	1 496,04	01/03/15	5,00	Lin	F	972,40	F	12,67	F	985,07

LISTE DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

No	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date Cession	Amortissements						Valeur nette fin d'exercice				
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés						
21312400 BATIMENTS LOT 306															
4	Bât 3 lot 306/Peinture	01/01/02	905,03	01/03/15	5,00	1 m	E	588,25	E	7,67	E	510,97	X	510,97	
							X		X	309,11	X	309,11			
5	Bât 3 lot 306/Menuiserie	01/01/02	3 253,52	01/03/15	5,00	1 m	E	2 114,83	E	27,56	E	2 142,39	X	2 142,39	
							X		X	1 111,13	X	1 111,13			
<i>Cumul du compte</i>		21312400	45 801,52				E	24 001,13	E	286,36	E	24 287,49			
<i>(hors cessions)</i>							X		X	21 514,03	X	21 514,03			
21312500 BATIMENTS LOT 307															
1	Bât 3 lot 307/Gros oeuvre	01/01/02	32 267,32	01/03/15	3,33	1 m	E	15 802,38	E	182,25	E	15 984,63	X	15 984,63	
							X		X	16 282,69	X	16 282,69			
2	Bât 3 lot 307/Charpente	01/01/02	3 713,79	01/03/15	5,00	1 m	E	2 413,93	E	31,46	E	2 445,39	X	2 445,39	
							X		X	1 268,40	X	1 268,40			
3	Bât 3 lot 307/Electricite	01/01/02	1 340,80	01/03/15	5,00	1 m	E	871,51	E	11,36	E	882,87	X	882,87	
							X		X	457,93	X	457,93			
4	Bât 3 lot 307/Peinture	01/01/02	811,12	01/03/15	5,00	1 m	E	527,27	E	6,87	E	534,14	X	534,14	
							X		X	276,98	X	276,98			
5	Bât 3 lot 307/Menuiserie	01/01/02	2 915,92	01/03/15	5,00	1 m	E	1 895,36	E	24,70	E	1 920,06	X	1 920,06	
							X		X	995,86	X	995,86			
<i>Cumul du compte</i>		21312500	41 048,95				E	21 510,45	E	256,64	E	21 767,09			
<i>(hors cessions)</i>							X		X	19 281,86	X	19 281,86			
21312600 BATIMENTS LOT 308															
1	Bât 3 lot 308/Gros oeuvre	01/01/02	32 267,32	01/03/15	3,33	1 m	E	15 802,38	E	182,25	E	15 984,63	X	15 984,63	
							X		X	16 282,69	X	16 282,69			
2	Bât 3 lot 308/Charpente	01/01/02	3 713,79	01/03/15	5,00	1 m	E	2 413,93	E	31,46	E	2 445,39	X	2 445,39	
							X		X	1 268,40	X	1 268,40			
3	Bât 3 lot 308/Electricite	01/01/02	1 340,80	01/03/15	5,00	1 m	E	871,51	E	11,36	E	882,87	X	882,87	
							X		X	457,93	X	457,93			
4	Bât 3 lot 308/Peinture	01/01/02	811,12	01/03/15	5,00	1 m	E	527,27	E	6,87	E	534,14	X	534,14	
							X		X	276,98	X	276,98			
5	Bât 3 lot 308/Menuiserie	01/01/02	2 915,92	01/03/15	5,00	1 m	E	1 895,36	E	24,70	E	1 920,06	X	1 920,06	
							X		X	995,86	X	995,86			
<i>Cumul du compte</i>		21312600	41 048,95				E	21 510,45	E	256,64	E	21 767,09			
<i>(hors cessions)</i>							X		X	19 281,86	X	19 281,86			
21312700 BATIMENTS LOT 309															
1	Bât 3 lot 309/Gros oeuvre	01/01/02	36 069,15	01/03/15	3,33	1 m	E	17 664,40	E	203,72	E	17 868,12	X	17 868,12	
							X		X	18 201,03	X	18 201,03			
2	Bât 3 lot 309/Charpente	01/01/02	4 151,36	01/03/15	5,00	1 m	E	2 698,38	E	35,17	E	2 733,55	X	2 733,55	
							X		X	1 417,81	X	1 417,81			
3	Bât 3 lot 309/Electricite	01/01/02	1 498,78	01/03/15	5,00	1 m	E	974,21	E	12,70	E	986,91	X	986,91	
							X		X	511,87	X	511,87			
4	Bât 3 lot 309/Peinture	01/01/02	906,69	01/03/15	5,00	1 m	E	589,29	E	7,68	E	596,97	X	596,97	
							X		X	309,72	X	309,72			
5	Bât 3 lot 309/Menuiserie	01/01/02	3 259,48	01/03/15	5,00	1 m	E	2 118,59	E	27,62	E	2 146,21	X	2 146,21	
							X		X	1 113,27	X	1 113,27			

LISTE DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

No	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice		
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés			
21312700 BATIMENTS LOT 309												
<i>Cumul du compte</i> 21312700 45 885.46												
<i>(hors cessions)</i>												
21312800 BATIMENTS LOT 310												
1	Bât 3 lot 310/Gros oeuvre	01/01/02	36 074.23	01/03/15	3.33	1 m	F	17 667.30	F	203.75	F	17 871.05
							X		X	18 203.18	X	18 203.18
2	Bât 3 lot 310/Charpente	01/01/02	4 151.94	01/03/15	5.00	1 m	F	2 698.83	F	35.18	F	2 734.01
							X		X	1 417.93	X	1 417.93
3	Bât 3 lot 310/Electricite	01/01/02	1 498.99	01/03/15	5.00	1 m	F	974.36	F	12.70	F	987.06
							X		X	511.93	X	511.93
4	Bât 3 lot 310/Peinture	01/01/02	906.81	01/03/15	5.00	1 m	F	589.43	F	7.68	F	597.11
							X		X	309.70	X	309.70
5	Bât 3 lot 310/Menuiserie	01/01/02	3 259.95	01/03/15	5.00	1 m	F	2 119.03	F	27.62	F	2 146.65
							X		X	1 113.30	X	1 113.30
<i>Cumul du compte</i> 21312800 45 891.92												
<i>(hors cessions)</i>												
21312900 BATIMENTS LOT 311												
1	Bât 3 lot 311/Gros oeuvre	01/01/02	42 332.78	01/03/15	3.33	1 m	F	20 732.37	F	239.10	F	20 971.47
							X		X	21 361.31	X	21 361.31
2	Bât 3 lot 311/Charpente	01/01/02	4 872.26	01/03/15	5.00	1 m	F	3 166.96	F	41.28	F	3 208.24
							X		X	1 664.02	X	1 664.02
3	Bât 3 lot 311/Electricite	01/01/02	1 759.05	01/03/15	5.00	1 m	F	1 143.36	F	14.90	F	1 158.26
							X		X	600.79	X	600.79
4	Bât 3 lot 311/Peinture	01/01/02	1 064.14	01/03/15	5.00	1 m	F	691.73	F	9.02	F	700.75
							X		X	363.39	X	363.39
5	Bât 3 lot 311/Menuiserie	01/01/02	3 825.52	01/03/15	5.00	1 m	F	2 486.66	F	32.41	F	2 519.07
							X		X	1 306.45	X	1 306.45
<i>Cumul du compte</i> 21312900 53 853.75												
<i>(hors cessions)</i>												
21313000 BATIMENTS LOT 312												
1	Bât 3 lot 312/Gros oeuvre	01/01/02	36 749.32	01/03/15	3.33	1 m	F	17 998.01	F	207.56	F	18 205.57
							X		X	18 543.75	X	18 543.75
2	Bât 3 lot 312/Charpente	01/01/02	4 229.64	01/03/15	5.00	1 m	F	2 749.28	F	35.83	F	2 785.11
							X		X	1 444.53	X	1 444.53
3	Bât 3 lot 312/Electricite	01/01/02	1 527.04	01/03/15	5.00	1 m	F	992.57	F	12.94	F	1 005.51
							X		X	524.53	X	524.53
4	Bât 3 lot 312/Peinture	01/01/02	923.78	01/03/15	5.00	1 m	F	600.48	F	7.83	F	608.31
							X		X	315.47	X	315.47
5	Bât 3 lot 312/Menuiserie	01/01/02	3 320.96	01/03/15	5.00	1 m	F	2 158.68	F	28.14	F	2 186.82
							X		X	1 134.14	X	1 134.14
<i>Cumul du compte</i> 21313000 46 750.74												
<i>(hors cessions)</i>												

LISTE DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

No	Designation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice		
					Taux	Mod	Anterieurs	De l'exercice	Cumules			
21313100 BATIMENTS LOT 313												
1	Bât 3 lot 313/Gros oeuvre	01/01/02	32 942,41	01/03/15	3,33	1 m	E	16 133,00	E	186,06	E	16 319,06
							X		X	16 623,35	X	16 623,35
2	Bât 3 lot 313/Charpente	01/01/02	3 791,49	01/03/15	5,00	1 m	E	2 464,38	E	32,12	E	2 496,50
							X		X	1 294,99	X	1 294,99
3	Bât 3 lot 313/Electricite	01/01/02	1 368,85	01/03/15	5,00	1 m	E	889,71	E	11,60	E	901,31
							X		X	467,54	X	467,54
4	Bât 3 lot 313/Peinture	01/01/02	828,09	01/03/15	5,00	1 m	E	538,20	E	7,02	E	545,22
							X		X	282,87	X	282,87
5	Bât 3 lot 313/Menuiserie	01/01/02	2 976,93	01/03/15	5,00	1 m	E	1 935,02	E	25,22	E	1 960,24
							X		X	1 016,69	X	1 016,69
<i>Cumul du compte</i>		21313100	41 907,77				E	21 960,31	E	262,02	E	22 222,33
<i>(hors cessions)</i>							X		X	19 685,44	X	19 685,44
							E		E		E	
21313200 BATIMENTS LOT 314												
1	Bât 3 lot 314/Gros oeuvre	01/01/02	32 942,41	01/03/15	3,33	1 m	E	16 133,03	E	186,06	E	16 319,09
							X		X	16 623,32	X	16 623,32
2	Bât 3 lot 314/Charpente	01/01/02	3 791,49	01/03/15	5,00	1 m	E	2 464,38	E	32,12	E	2 496,50
							X		X	1 294,99	X	1 294,99
3	Bât 3 lot 314/Electricite	01/01/02	1 368,85	01/03/15	5,00	1 m	E	889,71	E	11,60	E	901,31
							X		X	467,54	X	467,54
4	Bât 3 lot 314/Peinture	01/01/02	828,09	01/03/15	5,00	1 m	E	538,20	E	7,02	E	545,22
							X		X	282,87	X	282,87
5	Bât 3 lot 314/Menuiserie	01/01/02	2 976,93	01/03/15	5,00	1 m	E	1 935,02	E	25,22	E	1 960,24
							X		X	1 016,69	X	1 016,69
<i>Cumul du compte</i>		21313200	41 907,77				E	21 960,34	E	262,02	E	22 222,36
<i>(hors cessions)</i>							X		X	19 685,41	X	19 685,41
							E		E		E	
21313300 BATIMENTS LOTS 315												
1	Bât 3 lot 315/Gros oeuvre	01/01/02	42 332,78	01/03/15	3,33	1 m	E	20 732,37	E	239,10	E	20 971,47
							X		X	21 361,31	X	21 361,31
2	Bât 3 lot 315/Charpente	01/01/02	4 872,26	01/03/15	5,00	1 m	E	3 166,96	E	41,28	E	3 208,24
							X		X	1 664,02	X	1 664,02
3	Bât 3 lot 315/Electricite	01/01/02	1 759,05	01/03/15	5,00	1 m	E	1 143,36	E	14,90	E	1 158,26
							X		X	600,79	X	600,79
4	Bât 3 lot 315/Peinture	01/01/02	1 064,14	01/03/15	5,00	1 m	E	691,73	E	9,02	E	700,75
							X		X	363,39	X	363,39
5	Bât 3 lot 315/Menuiserie	01/01/02	3 825,52	01/03/15	5,00	1 m	E	2 486,66	E	32,41	E	2 519,07
							X		X	1 306,45	X	1 306,45
<i>Cumul du compte</i>		21313300	53 853,75				E	28 221,08	E	336,71	E	28 557,79
<i>(hors cessions)</i>							X		X	25 295,96	X	25 295,96
							E		E		E	
21313400 BATIMENTS LOT 403 A 405												
1	Bât 4 lot 403 a 405	01/01/07	195 489,36	01/03/15	3,33	1 m	E	52 130,42	E	1 104,14	E	53 234,26
							X		X	142 255,10	X	142 255,10
2	Bât 4 lot 403 a 405	01/01/07	35 869,98	01/03/15	5,00	1 m	E	14 348,00	E	303,90	E	14 651,90
							X		X	21 218,08	X	21 218,08
3	Bât 4 lot 403 a 405	01/01/07	50 150,58	01/03/15	5,00	1 m	E	20 187,24	E	127,13	E	20 607,67

LISTE DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

No	Designation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice	
					Taux	Mod	Anterieurs	De l'exercice	Cumules		
21313400 BATIMENTS LOT 403 A 405											
4	Bât 4 lot 403 à 405	01/01/07	40 831,47	01/03/15	5,00	1m	X	16 332,56	X 29 842,91	X 29 842,91	
							E	E 345,93	E 16 678,49		
							X	X 24 152,98	X 24 152,98		
5	Bât 4 lot 403 à 405	01/01/07	9 356,25	01/03/15	5,00	1m	E	E 3 742,48	E 79,27	E 3 821,75	
							X	X 5 534,50	X 5 534,50		
<i>Cumul du compte</i>		21313400	331 997,64				E	E 106 733,40	E 2 260,67	E 108 994,07	
<i>(hors cessions)</i>							X	X 223 003,57	X 223 003,57		
							E	E	E		
21313500 BATIMENTS LOT 406 A 412											
1	Bât 4 lot 406 à 412	01/01/07	456 141,84	01/03/15	3,33	1m	E	E 121 636,94	E 2 576,33	E 124 213,27	
							X	X 331 928,57	X 331 928,57		
2	Bât 4 lot 406 à 412	01/01/07	83 696,62	01/03/15	5,00	1m	E	E 33 478,64	E 709,10	E 34 187,74	
							X	X 49 508,88	X 49 508,88		
3	Bât 4 lot 406 à 412	01/01/07	117 718,02	01/03/15	5,00	1m	E	E 47 087,20	E 997,33	E 48 084,53	
							X	X 69 633,49	X 69 633,49		
4	Bât 4 lot 406 à 412	01/01/07	95 273,43	01/03/15	5,00	1m	E	E 38 109,36	E 807,18	E 38 916,54	
							X	X 56 356,89	X 56 356,89		
5	Bât 4 lot 406 à 412	01/01/07	21 831,25	01/03/15	5,00	1m	E	E 8 732,48	E 181,96	E 8 914,44	
							X	X 12 913,81	X 12 913,81		
6	Bât 4 lot 406 à 412	01/01/07	31 288,33	01/03/15	6,67	1m	E	E 16 687,18	E 353,41	E 17 040,62	
							X	X 14 247,71	X 14 247,71		
7	Bât 4 lot 406 à 412	01/01/07	71 932,47	01/03/15	20,00	1m	E	E 74 932,47	E	E 74 932,47	
<i>Cumul du compte</i>		21313500	880 881,96				E	E 310 664,27	E 5 628,34	E 346 292,61	
<i>(hors cessions)</i>							X	X 534 589,35	X 534 589,35		
							E	E	E		
21313600 BATIMENTS LOT 413											
1	Bât 4 lot 413 Gros oeuvre	01/01/07	65 163,12	01/03/15	3,33	1m	E	E 17 376,68	E 368,05	E 17 744,73	
							X	X 47 418,39	X 47 418,39		
2	Bât 4 lot 413 Charpente	01/01/07	11 956,66	01/03/15	5,00	1m	E	E 4 782,64	E 101,30	E 4 883,94	
							X	X 7 072,72	X 7 072,72		
3	Bât 4 lot 413 Menuiserie	01/01/07	16 816,86	01/03/15	5,00	1m	E	E 6 726,72	E 142,48	E 6 869,20	
							X	X 9 947,66	X 9 947,66		
4	Bât 4 lot 413 Electreite	01/01/07	13 610,49	01/03/15	5,00	1m	E	E 5 444,16	E 115,31	E 5 559,47	
							X	X 8 051,02	X 8 051,02		
5	Bât 4 lot 413 Peinture	01/01/07	3 148,75	01/03/15	5,00	1m	E	E 1 247,52	E 26,42	E 1 273,94	
							X	X 1 844,81	X 1 844,81		
6	Bât 4 lot 413 Ascen	01/01/07	2 054,20	01/03/15	6,67	1m	E	E 1 095,60	E 23,20	E 1 118,80	
							X	X 935,40	X 935,40		
7	Bât 4 lot 413 Climat	01/01/07	4 763,01	01/03/15	20,00	1m	E	E 4 763,01	E	E 4 763,01	
<i>Cumul du compte</i>		21313600	117 483,09				E	E 41 436,33	E 776,76	E 42 213,09	
<i>(hors cessions)</i>							X	X 75 270,00	X 75 270,00		
							E	E	E		
21313700 BATIMENTS LOT 414 A 415											
1	Bât 4 lot 414 - 415	01/01/07	130 326,24	01/03/15	3,33	1m	E	E 31 753,38	E 736,09	E 35 489,47	
							X	X 94 836,77	X 94 836,77		
2	Bât 4 lot 414 - 415	01/01/07	23 913,32	01/03/15	5,00	1m	E	E 9 565,36	E 202,60	E 9 767,96	
							X	X 11 145,36	X 11 145,36		
3	Bât 4 lot 414 - 415	01/01/07	33 633,72	01/03/15	5,00	1m	E	E 13 453,52	E 284,95	E 13 738,47	

LISTE DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

No	Designation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice				
					Taux	Mod	Anterieurs	De l'exercice	Cumules					
21313700 BATIMENTS LOT 414 A 415														
1	Bât 4 lot 414 - 415	01/01/07	27 220,98	01/03/15	5,00	Lin	E	10 888,40	X	19 895,25	X	19 895,25		
							X		E	230,62	E	11 119,02		
							X		X	16 101,96	X	16 101,96		
5	Bât 4 lot 414 - 415	01/01/07	6 237,50	01/03/15	5,00	Lin	E	2 495,04	E	52,85	E	2 547,89		
							X		X	3 689,61	X	3 689,61		
6	Bât 4 lot 414 - 415	01/01/07	5 129,62	01/03/15	6,67	Lin	E	2 735,82	E	57,95	E	2 793,77		
							X		X	2 335,85	X	2 335,85		
7	Bât 4 lot 414 - 415	01/01/07	9 526,02	01/03/15	20,00	Lin	E	9 526,02	E		E	9 526,02		
<i>Cumul du compte</i>		21313700	235 987,40					E	83 417,54	E	1 565,06	E	84 982,60	
<i>(hors cessions)</i>								X		X	151 004,80	X	151 004,80	
								E		E		E		
21313800 BATIMENTS LOT 402														
1	Bât 4 Lot 402 Gros Oeuvre	01/01/07	65 163,12	01/03/15	3,33	Lin	E	17 376,71	E	368,05	E	17 744,76		
							X		X	47 418,36	X	47 418,36		
2	Bât 4 Lot 402 Charpente	01/01/07	11 956,66	01/03/15	5,00	Lin	E	4 782,65	E	101,30	E	4 883,95		
							X		X	7 072,71	X	7 072,71		
3	Bât 4 Lot 402 Menuiserie	01/01/07	16 816,86	01/03/15	5,00	Lin	E	6 726,73	E	142,48	E	6 869,21		
							X		X	9 947,65	X	9 947,65		
4	Bât 4 Lot 402 Electricite	01/01/07	13 610,49	01/03/15	5,00	Lin	E	5 444,17	E	115,31	E	5 559,48		
							X		X	8 051,01	X	8 051,01		
5	Bât 4 Lot 402 Peinture	01/01/07	3 118,75	01/03/15	5,00	Lin	E	1 247,51	E	26,42	E	1 273,93		
							X		X	1 844,82	X	1 844,82		
<i>Cumul du compte</i>		21313800	110 665,88					E	35 577,77	E	753,56	E	36 331,33	
<i>(hors cessions)</i>								X		X	74 334,55	X	74 334,55	
								E		E		E		
21350000 INST GENERALE AGCMT CONSTRUCTI														
1	DI MOLUTION & POSE CLOISON	08/10/14	8 431,00	01/03/15	5,00	Lin	E	97,19	E	71,43	E	168,62		
							X		X	8 262,38	X	8 262,38		
2	TVX ELECTRICITE LOCAL 201	09/10/14	4 592,18	01/03/15	5,00	Lin	E	52,30	E	38,91	E	91,21		
							X		X	4 500,97	X	4 500,97		
3	INST 4 CLIMATISEURS INVERTI 90	23/01/14	4 434,12	01/03/15	12,50	Lin	E	520,39	E	93,92	E	614,31		
							X		X	3 819,81	X	3 819,81		
<i>Cumul du compte</i>		21350000	17 457,30					E	669,88	E	204,26	E	874,14	
<i>(hors cessions)</i>								X		X	16 583,16	X	16 583,16	
								E		E		E		
CUMUL TOUS COMPTES			Valeur d'acquisition	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice					
				anterieurs		de l'exercice		cumules						
<i>(hors cessions)</i>			3 184 614,07	E	1 605 745,36	E	20 319,92	E	1 626 065,28					
				D		D		D						
				X		X	1 542 480,80	X	1 542 480,80					
				E		E		E						
				D		D		D						



Acte
Transmis le 14 MARS 2022
Notifié le 15 MARS 2022

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 02 février 2022

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
33	19	12	08
Délibéré : 31 voix pour			
Délibération : n° 2022-02.02/08			
Date de la convocation : 24 janvier 2022			
Secrétaire de séance : Mme Josette MASSOLIN			

L'an deux mille vingt-deux et le deux février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

Etaient présent-e-s :

M. AZEROT Bruno Nestor - Mmes TERMON Séverine (Procuration à Mme MIPOUDOU Pierrette) - DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme DALMAT Sylvie - MM. BONIFACE Roger - RICHER Guy (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - CHAUBO Théodore - Mmes GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (Procuration à M. BONIFACE Patrick) - MIPOUDOU Pierrette - MASSOLIN Josette Yolande - MM. MOUFLARD Gabriel (Procuration à M. DRANÉ Guy Sylvestre) - BATAILLE Daniel - ASSELIE Jean (Procuration à M. BATAILLE Daniel) - Mme BAZABAS Jocelyne Marie - MM. DRANE Guy Sylvestre - MOMPHELE Jean-Hugues - BONIFACE Patrick - Mme BAZAS-SILBANDE Chantal (Procuration à M. CHAUBO Théodore) - MM. CASERUS Camille (Procuration à Mme DIAZ Violaine) - NEROVIQUE Guy Albert (Procuration à M. MOMPHELE Jean-Hugues) - Mmes LABRANCHE-GROUGI Fabienne (Procuration à M. MOGADE Franck) - NEGROBAR Fabienne - BERNARD Carine - LAUREAT Laura (Procuration à Mme BAZABAS Jocelyne Marie) - ANGAMA Sarah (Procuration à Mme NEGROBAR Fabienne) - M. RANGOM Saint-Yves (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - Mmes GRIVALLIERS Laura - GERMANY Nadine.

Etait excusé :

M. ROTSEN Jean Baptiste.

Etait absent :

M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry.

Invité-e-s présent-e-s :

MM. DACLINAT Joël, Directeur des Finances et de la Commande Publique - JEANNE Thierry, Directeur des Services Techniques Municipaux - TEDOS Hubert, Directeur de l'Aménagement du Territoire - SOLIS Jacques, Directeur de la Police - JUBENOT Giovanni, Directeur des Services à la Population - AZEROT Fabrice, Directeur de Cabinet - CRASPAG Cédric, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale - Mmes REGAL Rachel, Directrice de l'Education - BLAISEMONT Sandrine, Directrice des Ressources Humaines - YERRO Constance, Directrice Démarche Qualité - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - CHAUBO Judickaëlle, Chargée du contrôle de gestion.

Invité-e-s absent-e-s
excusé-e-s :

MM. RANTIN Dominique, Directeur Général des Services - GERMANY Gaël, Responsable du Service des Sports - KILO Hubert, Représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine (Représentante de l'UNSA).

Invité-e-s absent-e-s

Mmes LUGIERY Viviane, Trésorière Principale de Trinité - HERELLE Christelle, Directrice de l'Attractivité du Territoire - CALCUL Geneviève, Chargée de la Politique de la Ville - BERIMEY Paulette (Représentante du Personnel CGTM-SOEM) - MM. LALA Steeve, adjoint au directeur des services techniques - BOURGADE Vladimir, Coordinateur Local de Santé.

OBJET :

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE
POUR LA PASSATION DE MARCHES FORMALISES EN 2022**



Monsieur le maire indique que les procédures formalisées, au sens de l'article L2124-1 du Code de la Commande Publique, sont applicables aux marchés supérieurs aux seuils européens, tels que :

- L'appel d'offres ouvert ou restreint ;
- Le marché négocié ;
- Le dialogue compétitif.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, sont concernés par cette disposition les marchés dont la valeur estimée hors taxes du besoin est égale ou supérieure à :

- Deux cent quinze mille euros (215 000,00€) pour les marchés de fournitures et de services ;
- Cinq millions trois cent quatre-vingt-deux mille euros (5 382 000,00€) pour les marchés de travaux.

Ces marchés sont soumis à certaines obligations, notamment celle qui impose au maire de recueillir l'autorisation du conseil municipal pour signer les marchés avec les candidats retenus par la commission d'appels d'offres.

En 2022, devront être conclus au titre de ce type de procédure :

- L'acquisition de divers engins, estimée à 337 000,00 € HT ;
- L'acquisition de divers véhicules, estimée à 250 000,00 € HT ;
- Les services divers de nettoyage de la commune, conclus pour une durée de trois ans et estimés à 2 000 000,00 € HT ;
- Les services d'entretien des espaces verts communaux conclus pour une durée de trois ans et estimés à 850 000,00 € HT ;
- La mission de maîtrise d'œuvre relative à la reconstruction de la Maison du Bèlè, estimée à 400 000,00 € HT.

Après discussion, il est demandé au conseil municipal :

- D'autoriser monsieur le maire à signer les marchés avec les candidats retenus par la commission d'appels d'offres ;
- De donner tout pouvoir à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de monsieur le maire ;

Vu les articles L 2122-21-6° et L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020-23.09/148 du Conseil municipal en date du 28/09/2020,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 31 voix pour :

- **D'autoriser** monsieur le maire à signer les marchés précités avec les candidats retenus par la commission d'appels d'offres ;
- **De donner tout pouvoir** à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

Pour extrait certifié conforme
Fait à SAINTE MARIE, le 11 mars 2022

Le maire,



Bruno Nestor AZEROT



Acte
Transmis le 14 MARS 2022
Notifié le

14 MARS 2022

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 02 février 2022

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
33	19	12	02
Délibéré : 31 voix pour			
Délibération : n° 2022-02.02/09			
Date de la convocation : 24 janvier 2022			
Secrétaire de séance : Mme Josette MASSOLIN			

L'an deux mille vingt-deux et le deux février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

Etaient présent-e-s :

M. AZEROT Bruno Nestor - Mmes TERMON Séverine (Procuration à Mme MIPOUDOU Pierrette) - DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme DALMAT Sylvie - MM. BONIFACE Roger - RICHER Guy (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - CHAUBO Théodore - Mmes GRIVALLIERS-COOPOOF Fortuna (Procuration à M. BONIFACE Patrick) - MIPOUDOU Pierrette - MASSOLIN Josette Yolande - MM. MOUFLARD Gabriel (Procuration à M. DRANÉ Guy Sylvestre) - BATAILLE Daniel - ASSELIE Jean (Procuration à M. BATAILLE Daniel) - Mme BAZABAS Jocelyne Marie - MM. DRANE Guy Sylvestre - MOMPHELE Jean-Hugues - BONIFACE Patrick - Mme BAZAS-SILBANDE Chantal (Procuration à M. CHAUBO Théodore) - MM. CASERUS Camille (Procuration à Mme DIAZ Violaine) - NEROVIQUE Guy Albert (Procuration à M. MOMPHELE Jean-Hugues) - Mmes LABRANCHE-GROUGI Fabienne (Procuration à M. MOGADE Franck) - NEGROBAR Fabienne - BERNARD Carine - LAUREAT Laura (Procuration à Mme BAZABAS Jocelyne Marie) - ANGAMA Sarah (Procuration à Mme NEGROBAR Fabienne) - M. RANGOM Saint-Yves (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - Mmes GRIVALLIERS Laura - GERMANY Nadine.

Etait excusé :

M. ROTSEN Jean Baptiste.

Etait absent :

M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry.

Invité-e-s présent-e-s :

MM. DACLINAT Joël, Directeur des Finances et de la Commande Publique - JEANNE Thierry, Directeur des Services Techniques Municipaux - TEDOS Hubert, Directeur de l'Aménagement du Territoire - SOLIS Jacques, Directeur de la Police - JUBENOT Giovanni, Directeur des Services à la Population - AZEROT Fabrice, Directeur de Cabinet - CRASPAG Cédric, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale - Mmes REGAL Rachel, Directrice de l'Education - BLAISEMONT Sandrine, Directrice des Ressources Humaines - YERRO Constance, Directrice Démarche Qualité - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - CHAUBO Judickaëlle, Chargée du contrôle de gestion.

Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :

MM. RANTIN Dominique, Directeur Général des Services - GERMANY Gaël, Responsable du Service des Sports - KILO Hubert, Représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine (Représentante de l'UNSA).

Invité-e-s absent-e-s

Mmes LUGIER Viviane, Trésorière Principale de Trinité - HERELLE Christelle, Directrice de l'Attractivité du Territoire - CALCUL Geneviève, Chargée de la Politique de la Ville - BERIMEY Paulette (Représentante du Personnel CGTM-SOEM) - MM. LALA Steve, adjoint au directeur des services techniques - BOURGADE Vladimir, Coordinateur Local de Santé.

OBJET :

**TROISIEME MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
RELATIF A LA REHABILITATION DU BOULODROME DE CITE UNION**

Sous-Préfecture de Trinité
Contrôle de légalité
REÇU LE :

14 MARS 2022

Monsieur le maire rappelle que, lors de sa séance du 2 juin 2021, le conseil municipal avait validé la seconde modification du plan de financement de la réhabilitation du boulodrome sis au quartier Cité Union.

Il avait été décidé au cours de cette séance :

- D'acter la participation de l'Etat au titre de la DSIL 2021-Transition énergétique ;
- D'acter le retrait de CAP NORD, au regard de ses contraintes budgétaires du moment.

Le plan de financement voté était alors le suivant :

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2020-Programme 2019)	43 200,00 €	30,00 %
ÉTAT (DSIL 2021 – Transition énergétique)	57 600,00 €	40,00 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	43 200,00 €	30,00 %
TOTAL	144 000,00 €	100,00 %

Suite à la mise en œuvre par CAP NORD, en 2022, d'un fonds de concours à l'attention des communes de son périmètre d'intervention, il convient de réajuster le plan de financement initial, afin, notamment, de réduire la part communale :

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2020-Programme 2019)	43 200,00 €	30,00 %
ÉTAT (DSIL 2021 – Transition énergétique)	57 600,00 €	40,00 %
CAP NORD MARTINIQUE	36 000,00 €	25,00 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	7 200,00 €	05,00 %
TOTAL	144 000,00 €	100,00 %

Après discussion, il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver la troisième modification du plan de financement relatif à la réhabilitation du boulodrome de Cité Union ;
- D'autoriser monsieur le maire à solliciter cette aide auprès de CAP NORD ; les subventions de la CTM et de l'Etat ayant déjà été contractualisées ;
- De donner tout pouvoir à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de monsieur le maire ;

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 31 voix pour :

- **D'approuver** la troisième modification du plan de financement relatif à la réhabilitation du boulodrome de Cité Union ;
- **D'autoriser** monsieur le maire à solliciter cette aide auprès de CAP NORD ; les subventions de la CTM et de l'Etat ayant déjà été contractualisées ;
- **De donner tout pouvoir** à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

Pour extrait certifié conforme
Fait à SAINTE MARIE, le 11 mars 2022



Le maire,

Bruno Nestor AZEROT



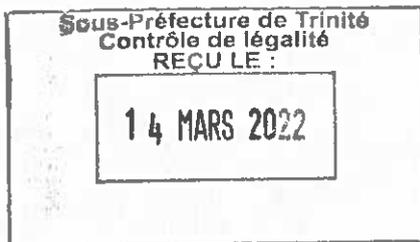
Acte
Transmis le 14 MARS 2022
Notifié le 14 MARS 2022

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 02 février 2022

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
33	19	12	02
Délibéré : 31 voix pour			
Délibération : n° 2022-02.02/10			
Date de la convocation : 24 janvier 2022			
Secrétaire de séance : Mme Josette MASSOLIN			

L'an deux mille vingt-deux et le deux février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

Mme MIPOUDOU Pierrette) - DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme DALMAT Sylvie - MM. BONIFACE Roger - RICHER Guy (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - CHAUBO Théodore - Mmes GRIVALLIERS-COOPOOF Fortuna (Procuration à M. BONIFACE Patrick) - MIPOUDOU Pierrette - MASSOLIN Josette Yolande - MM. MOUFLARD Gabriel (Procuration à M. DRANÉ Guy Sylvestre) - BATAILLE Daniel - ASSELIE Jean (Procuration à M. BATAILLE Daniel) - Mme BAZABAS Jocelyne Marie - MM. DRANE Guy Sylvestre - MOMPHELE Jean-Hugues - BONIFACE Patrick - Mme BAZAS-SILBANDE Chantal (Procuration à M. CHAUBO Théodore) - MM. CASERUS Camille (Procuration à Mme DIAZ Violaine) - NEROVIQUE Guy Albert (Procuration à M. MOMPHELE Jean-Hugues) - Mmes LABRANCHE-GROUGI Fabienne (Procuration à M. MOGADE Franck) - NEGROBAR Fabienne - BERNARD Carine - LAUREAT Laura (Procuration à Mme BAZABAS Jocelyne Marie) - ANGAMA Sarah (Procuration à Mme NEGROBAR Fabienne) - M. RANGOM Saint-Yves (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - Mmes GRIVALLIERS Laura - GERMANY Nadine.



- Etait excusé : M. ROTSEN Jean Baptiste.
- Etait absent : M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry.
- Invité-e-s présent-e-s : MM. DACLINAT Joël, Directeur des Finances et de la Commande Publique - JEANNE Thierry, Directeur des Services Techniques Municipaux - TEDOS Hubert, Directeur de l'Aménagement du Territoire - SOLIS Jacques, Directeur de la Police - JUBENOT Giovanni, Directeur des Services à la Population - AZEROT Fabrice, Directeur de Cabinet - CRASPAG Cédric, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale - Mmes REGAL Rachel, Directrice de l'Education - BLAISEMONT Sandrine, Directrice des Ressources Humaines - YERRO Constance, Directrice Démarche Qualité - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - CHAUBO Judickaëlle, Chargée du contrôle de gestion.
- Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s : MM. RANTIN Dominique, Directeur Général des Services - GERMANY Gaël, Responsable du Service des Sports - KILO Hubert, Représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine (Représentante de l'UNSA).
- Invité-e-s absent-e-s : Mmes LUGIERY Viviane, Trésorière Principale de Trinité - HERELLE Christelle, Directrice de l'Attractivité du Territoire - CALCUL Geneviève, Chargée de la Politique de la Ville - BERIMEY Paulette (Représentante du Personnel CGTM-SOEM) - MM. LALA Steve, adjoint au directeur des services techniques - BOURGADE Vladimir, Coordinateur Local de Santé.

OBJET : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE DU STADE CLAUDE GELIE SIS AU QUARTIER MORNE DES ESSES

Monsieur le maire rappelle que, lors de sa séance du 2 juin 2021, le conseil municipal avait validé la réalisation et le plan de financement des travaux de performance énergétique et de modernisation de l'éclairage du stade Claude GELIE. Cette opération, estimée à deux cents trente-trois mille huit cents euros hors taxes (233 800,00€ HT), s'inscrit dans une démarche écologique et de redynamisation du quartier Morne des Esses.

Le plan de financement approuvé lors cette séance était le suivant :

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2021-Programme 2020)	88 844,00 €	38,00 %
ÉTAT (DSIL 2021 – Transition énergétique)	116 900,00 €	50,00 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	28 056,00 €	12,00 %
TOTAL	233 800,00 €	100,00 %

Suite à la mise en œuvre par CAP NORD, en 2022, d'un fonds de concours à l'attention des communes de son périmètre d'intervention, il convient de réajuster le plan de financement initial, afin, notamment, de réduire la part communale :

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2021-Programme 2020)	88 844,00 €	38,00 %
ÉTAT (DSIL 2021 – Transition énergétique)	116 900,00 €	50,00 %
CAP NORD MARTINIQUE	19 067,00 €	08,15 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	8 989,00 €	03,85 %
TOTAL	233 800,00 €	100,00 %

Il est donc demandé aux membres du conseil :

- D'approuver la modification du plan de financement relatif à la performance énergétique et la modernisation de l'éclairage du stade Claude GÉLIE;
- D'autoriser monsieur le maire à solliciter cette aide auprès de CAP NORD ; les subventions de la CTM et de l'État ayant déjà été contractualisées ;
- De donner tout pouvoir à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de monsieur le maire ;

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 31 voix pour :

- **D'approuver** la modification du plan de financement relatif à la performance énergétique et la modernisation de l'éclairage du stade Claude GÉLIE;
- **D'autoriser** monsieur le maire à solliciter cette aide auprès de CAP NORD ; les subventions de la CTM et de l'Etat ayant déjà été contractualisées ;
- **De donner tout pouvoir** à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

Pour extrait certifié conforme
Fait à SAINTE MARIE, le 11 mars 2022

Le maire,



Signature of Bruno Nestor AZEROT, Mayor of Sainte Marie.



Bruno Nestor AZEROT



Acte 14 MARS 2022
Transmis le 2202. SNVM-7-1-.....
Notifié le
Publié le 15 MARS 2022

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 02 février 2022

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
33	19	12	02
Délibéré : 31 voix pour			
Délibération : n° 2022-02.02/11			
Date de la convocation : 24 janvier 2022			
Secrétaire de séance : Mme Josette MASSOLIN			

L'an deux mille vingt-deux et le deux février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

Etaient présent-e-s :

M. AZEROT Bruno Nestor - Mmes TERMON Séverine (Procuration à Mme MIPOUDOU Pierrette) - DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme DALMAT Sylvie - MM. BONIFACE Roger - RICHER Guy (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - CHAUBO Théodore - Mmes GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (Procuration à M. BONIFACE Patrick) - MIPOUDOU Pierrette - MASSOLIN Josette Yolande - MM. MOUFLARD Gabriel (Procuration à M. DRANÉ Guy Sylvestre) - BATAILLE Daniel - ASSELIE Jean (Procuration à M. BATAILLE Daniel) - Mme BAZABAS Jocelyne Marie - MM. DRANE Guy Sylvestre - MOMPHELE Jean-Hugues - BONIFACE Patrick - Mme BAZAS-SILBANDE Chantal (Procuration à M. CHAUBO Théodore) - MM. CASERUS Camille (Procuration à Mme DIAZ Violaine) - NEROVIQUE Guy Albert (Procuration à M. MOMPHELE Jean-Hugues) - Mmes LABRANCHE-GROUGI Fabienne (Procuration à M. MOGADE Franck) - NEGROBAR Fabienne - BERNARD Carine - LAUREAT Laura (Procuration à Mme BAZABAS Jocelyne Marie) - ANGAMA Sarah (Procuration à Mme NEGROBAR Fabienne) - M. RANGOM Saint-Yves (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - Mmes GRIVALLIERS Laura - GERMANY Nadine.

Etait excusé :

M. ROTSEN Jean Baptiste.

Etait absent :

M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry.

Invité-e-s présent-e-s :

MM. DACLINAT Joël, Directeur des Finances et de la Commande Publique - JEANNE Thierry, Directeur des Services Techniques Municipaux - TEDOS Hubert, Directeur de l'Aménagement du Territoire - SOLIS Jacques, Directeur de la Police - JUBENOT Giovanni, Directeur des Services à la Population - AZEROT Fabrice, Directeur de Cabinet - CRASPAG Cédric, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale - Mmes REGAL Rachel, Directrice de l'Education - BLAISEMONT Sandrine, Directrice des Ressources Humaines - YERRO Constance, Directrice Démarche Qualité - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - CHAUBO Judickaëlle, Chargée du contrôle de gestion.

Invité-e-s absent-e-s
excusé-e-s :

MM. RANTIN Dominique, Directeur Général des Services - GERMANY Gaël, Responsable du Service des Sports - KILO Hubert, Représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine (Représentante de l'UNSA).

Invité-e-s absent-e-s

Mmes LUGIERY Viviane, Trésorière Principale de Trinité - HERELLE Christelle, Directrice de l'Attractivité du Territoire - CALCUL Geneviève, Chargée de la Politique de la Ville - BERIMEY Paulette (Représentante du Personnel CGTM-SOEM) - MM. LALA Steeve, adjoint au directeur des services techniques - BOURGADE Vladimir, Coordinateur Local de Santé.

OBJET :

**APPROBATION SECONDE MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
RELATIF A LA MISE AUX NORMES DU SALON DE RECUEILLEMENT**



Monsieur le maire rappelle que, lors de sa séance du 2 juin 2021, le conseil municipal avait validé la 1ère modification du plan de financement des travaux de mise aux normes du Salon de recueillement. Il avait été décidé au cours de cette séance d'acter le retrait de CAP NORD, au regard de ses contraintes budgétaires du moment.

Le plan de financement approuvé lors cette séance était le suivant :

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2020-Programme 2019)	103 500,00 €	30,00 %
ETAT (FEI 2021)	172 500,00 €	50,00 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	69 000,00 €	20,00 %
TOTAL	345 000,00 €	100,00 %

Suite à la mise en œuvre par CAP NORD, en 2022, d'un fonds de concours à l'attention des communes de son périmètre d'intervention, il convient de réajuster le plan de financement initial, afin, notamment, de réduire la part communale :

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2021-Programme 2020)	103 500,00 €	30,00 %
ETAT (FEI 2021)	172 500,00 €	50,00 %
CAP NORD MARTINIQUE	51 750,00 €	15,00 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	17 250,00 €	05,00 %
TOTAL	345 000,00 €	100,00 %

Il est donc demandé aux membres du conseil :

- D'approuver la seconde modification du plan de financement relatif aux travaux de mise aux normes du Salon de recueillement ;
- D'autoriser monsieur le maire à solliciter cette aide auprès de CAP NORD ; les subventions de la CTM et de l'Etat ayant déjà été contractualisées ;
- De donner tout pouvoir à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de monsieur le maire ;

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 31 voix pour :

- **D'approuver** la modification du plan de financement relatif aux travaux de mise aux normes du Salon de recueillement ;
- **D'autoriser** monsieur le maire à solliciter cette aide auprès de CAP NORD ; les subventions de la CTM et de l'Etat ayant déjà été contractualisées ;
- **De donner tout pouvoir** à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

Pour extrait certifié conforme
Fait à SAINTE MARIE, le 11 mars 2022

Le maire,



Bruno Nestor AZEROT



Acte
Transmis le 10 FEV. 2022
Notifié le
Publié le 10 FEV. 2022

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 02 février 2022

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
33	19	12	02
Délibéré : 31 voix pour			
Délibération : n° 2022-02.02/12			
Date de la convocation : 24 janvier 2022			
Secrétaire de séance : Mme Josette MASSOLIN			

L'an deux mille vingt-deux et le deux février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

Etaient présent-e-s :

M. AZEROT Bruno Nestor - Mmes TERMON Séverine (Procuration à Mme MIPOUDOU Pierrette) - DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme DALMAT Sylvie - MM. BONIFACE Roger - RICHER Guy (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - CHAUBO Théodore - Mmes GRIVALLIERS-COOPOOF Fortuna (Procuration à M. BONIFACE Patrick) - MIPOUDOU Pierrette - MASSOLIN Josette Yolande - MM. MOUFLARD Gabriel (Procuration à M. DRANÉ Guy Sylvestre) - BATAILLE Daniel - ASSELIE Jean (Procuration à M. BATAILLE Daniel) - Mme BAZABAS Jocelyne Marie - MM. DRANE Guy Sylvestre - MOMPHELE Jean-Hugues - BONIFACE Patrick - Mme BAZAS-SILBANDE Chantal (Procuration à M. CHAUBO Théodore) - MM. CASERUS Camille (Procuration à Mme DIAZ Violaine) - NEROVIQUE Guy Albert (Procuration à M. MOMPHELE Jean-Hugues) - Mmes LABRANCHE-GROUGI Fabienne (Procuration à M. MOGADE Franck) - NEGROBAR Fabienne - BERNARD Carine - LAUREAT Laura (Procuration à Mme BAZABAS Jocelyne Marie) - ANGAMA Sarah (Procuration à Mme NEGROBAR Fabienne) - M. RANGOM Saint-Yves (Procuration à M. AZEROT Bruno Nestor) - Mmes GRIVALLIERS Laura - GERMANY Nadine.

Etait excusé :

M. ROTSEN Jean Baptiste.

Etait absent :

M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry.

Invité-e-s présent-e-s :

MM. DACLINAT Joël, Directeur des Finances et de la Commande Publique - JEANNE Thierry, Directeur des Services Techniques Municipaux - TEDOS Hubert, Directeur de l'Aménagement du Territoire - SOLIS Jacques, Directeur de la Police - JUBENOT Giovanni, Directeur des Services à la Population - AZEROT Fabrice, Directeur de Cabinet - CRASPAG Cédric, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale - Mmes REGAL Rachel, Directrice de l'Education - BLAISEMONT Sandrine, Directrice des Ressources Humaines - YERRO Constance, Directrice Démarche Qualité - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - CHAUBO Judickaëlle, Chargée du contrôle de gestion.

Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :

MM. RANTIN Dominique, Directeur Général des Services - GERMANY Gaël, Responsable du Service des Sports - KILO Hubert, Représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine (Représentante de l'UNSA).

Invité-e-s absent-e-s

Mmes LUGIERY Viviane, Trésorière Principale de Trinité - HERELLE Christelle, Directrice de l'Attractivité du Territoire - CALCUL Geneviève, Chargée de la Politique de la Ville - BERIMEY Paulette (Représentante du Personnel CGTM-SOEM) - MM. LALA Steeve, adjoint au directeur des services techniques - BOURGADE Vladimir, Coordinateur Local de Santé.

OBJET :

**DEMANDE D'INCLUSION DE LA VILLE
DANS LA LISTE NATIONALE DES COMMUNES**



Monsieur le maire expose ce qui suit :

Les articles 236 à 248 de la loi dite climat et résilience du 22 août 2021, portant sur l'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte, en particulier de son article 239 prévoit l'établissement d'une liste nationale des communes, par décret, dont l'action en matière d'urbanisme et de politique d'aménagement doit être adaptée aux phénomènes hydro-sédimentaires entraînant l'érosion du littoral.

L'inclusion d'une commune dans la liste nationale des communes est décidée en tenant compte d'une part de la particulière vulnérabilité des territoires au recul du trait de côte, déterminée en fonction de l'état des connaissances scientifiques résultant notamment de l'indicateur national de l'érosion littorale mentionné à l'article L.321-13 et de la connaissance des biens et activités exposés à ce phénomène.

Et, d'autre part, cette action d'intégration a notamment comme conséquence **l'intégration d'une cartographie de recul de trait de côte dans son document d'urbanisme,**

En outre, en considérant la **vulnérabilité du territoire face à l'érosion littorale et dans un souci d'anticipation et d'adaptation au recul du trait de côte et compte tenu des projets d'aménagements et de centralité** dans le cadre du dispositif « petite ville de demain », il y a lieu de porter le sujet en discussion et d'en délibérer.

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- De se prononcer favorablement quant à l'inclusion de la ville de Sainte Marie dans la liste nationale des communes qui sera établie sur proposition de la ministre de la Transition écologique ;
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document relatif cette décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi dite climat et résilience du 22 août 2021, notamment l'article 239 ;

Après délibérations,

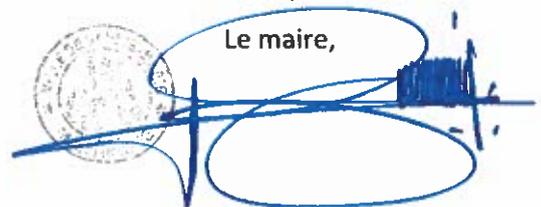
DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 31 voix pour :

- **de se prononcer favorablement** quant à l'inclusion de la ville de Sainte Marie dans la liste nationale des communes qui sera établie sur proposition de la ministre de la Transition écologique ;
- **d'autoriser** monsieur le maire à signer tout document relatif à cette décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à SAINTE MARIE, le 07 février 2022

Le maire,



Bruno Nestor AZEROT